

Vous avez droit
à l'amour

Vous avez droit
à l'action

Vous avez droit
à l'aventure

Vous avez droit
à la parole

Vous avez droit
à l'originalité

Vous avez droit
aux idées

Vous avez droit
à un rapport annuel

2016 | 2017

Barreau
du Québec



Mission du Barreau

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en juin 2017 par le Barreau du Québec
ISBN [imprimé] : 978-2-923840-78-9
ISBN [PDF] : 978-2-923840-79-6
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte.
Lorsque le contexte s'y prête, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Lettres de présentation — Le 1^{er} juin 2017

Madame Stéphanie Vallée

- Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
- Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
- Ministre responsable de la Condition féminine
- Ministre responsable de la région de l'Outaouais
- Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2016-2017 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

**La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.**

Monsieur Jean Paul Dutrisac

- Président
- Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2016-2017 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

**La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.**

Monsieur Jacques Chagnon

- Président de l'Assemblée nationale
- Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

**La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Stéphanie Vallée**

Table des matières

<u>Lettres de présentation — Le 1^{er} juin 2017</u>	3
<u>Rapport de la bâtonnière</u>	7
<u>Rapport de la directrice générale</u>	9
<u>Les membres</u>	13
<u>Les reconnaissances</u>	16
<u>Plan stratégique 2014-2018</u>	18
<u>Organigramme</u>	19
<u>Assemblée générale annuelle des membres</u>	20
<u>Le Conseil d'administration</u>	21
<u>Le Conseil des sections</u>	24
<u>La protection du public</u>	27
<u>Le Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats</u>	32
<u>Le Conseil de discipline</u>	34
<u>Le Comité de révision des plaintes</u>	39

Le Comité du Fonds d'indemnisation	40
Le Comité d'accès à la profession	41
Le Comité de l'inspection professionnelle	42
Le Comité des équivalences	44
Le Comité de la formation des avocats	45
Le Comité de la formation professionnelle	45
Le Comité de la formation continue obligatoire	46
Le Comité des requêtes	47
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	49
Le Comité accréditeur en médiation familiale	49
Le Comité sur la sténographie	50
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	51
Le Comité exécutif sur l'exercice illégal	51
Le personnel du Barreau	52
Les cotisations du Barreau du Québec	56



LA BÂTONNIÈRE,
CLAUDIA P. PRÉMONT, AD. E.

Lors de mon arrivée en poste, l'un de mes objectifs était d'établir une communication honnête, franche et transparente avec les membres. C'est dans ce même esprit que je vous présente un aperçu des projets et des principales réalisations des derniers mois¹.

Accès à la justice

Le Barreau du Québec a résolu de travailler sur de grands projets porteurs en matière d'**accès à la justice**, dont la tenue d'États généraux, qui regrouperaient non seulement des représentants du système de justice, mais également des utilisateurs de ce système et des experts dans les domaines de l'économie, des finances et de la gestion. J'ai aussi fait des représentations auprès du gouvernement pour que soit **augmenté le budget de la justice** et pour assurer un nombre suffisant de juges à la Cour supérieure².

En réponse à «Jordan», un plan d'action a été mis en place et j'ai présenté la position du Barreau sur de nombreuses tribunes médiatiques, notamment à l'émission *Tout le monde en parle*. Depuis le mois de novembre 2016, je préside le **Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale** qui a pour objectif, entre autres, de mettre en place une ligne 1 800 Justice et de tenir une journée

¹Pour lire le bilan complet : <http://www.barreau.qc.ca/fr/barreau/batonnier/>

²<http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/communiqués/2017/03/23-budget>

<http://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/communiqués/budget-federal-2017.pdf>

Création d'une ligne 1 800 dédiée aux autochtones pour leurs relations avec le Barreau du Québec.

À l'AGA de juin 2016, j'ai proposé un rabais de cotisations de 160 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, ramenant ainsi la cotisation au Fonds général à 970,25 \$.

de réflexion en matière d'accès à la justice civile et familiale à l'automne 2017. J'ai aussi formé un **Comité sur le droit fiscal** afin de déterminer les meilleures mesures à prendre pour aider l'accès à la justice par le biais de la fiscalité.

Un rapport préliminaire a été rendu et nous en sommes bientôt à l'étape de présenter nos propositions aux deux paliers de gouvernement, forts de l'appui d'autres barreaux canadiens.

Le Barreau a par ailleurs obtenu un **financement de 60 000 \$ du gouvernement fédéral** lui permettant d'élaborer une formation sur les particularités de la culture autochtone à laquelle s'ajoute la création d'une ligne 1 800 dédiée aux autochtones pour leurs relations avec le Barreau du Québec et d'une bourse d'études qui sera remise à un ou des étudiants autochtones de l'École du Barreau à compter de la prochaine année pour les soutenir dans leurs études.

Pour répondre à l'objectif stratégique de rapprocher les avocats de la population ayant besoin de services juridiques, le Barreau a travaillé à l'élaboration d'une **campagne de publicité institutionnelle** mettant de l'avant la valeur de l'avocat. Cette campagne a été lancée en mai 2017. J'ai aussi offert une réponse moderne à la formule du Congrès annuel par *Les Journées du Barreau*.

Finances

Du côté des finances, j'ai assuré une **gestion serrée des dépenses** en plus d'exiger de l'administration du Barreau efficacité et efficience dans la révision de la structure administrative et de plusieurs processus. Cela a porté ses fruits. À l'AGA de juin 2016, j'ai proposé un **rabais de cotisations** de 160 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, ramenant ainsi la cotisation au Fonds général à 970,25 \$. En janvier 2017, j'ai présenté un budget 2017-2018 dans lequel les **dépenses** sont **moins élevées** que celles des années précédentes.

Nouvelle culture judiciaire

La nouvelle culture judiciaire et l'avenir de la profession

ont également été au cœur de mes préoccupations. J'ai fait des représentations visant à élargir les champs de pratique de l'avocat (testaments et hypothèques) et sur l'application de l'**article 417 du nouveau Code de procédure civile** (séance de coparentalité) afin que les règles soient assouplies. Un guide est en préparation afin d'aider les membres dans l'application de l'**article 300 du nouveau Code de procédure civile**.

Le **Rapport sur la tarification horaire** a été rendu public et le Barreau a tenu des formations sur les nouveaux modèles d'affaires disponibles en Web pro. Le Barreau fournira prochainement aux membres désireux d'utiliser de nouveaux modes de tarification une convention d'honoraires type.

J'ai établi un mécanisme visant à améliorer la mise en application du nouveau **Code de procédure civile**, lequel fait l'objet d'une chronique intitulée **Sur la piste du N.C.P.** publiée dans le *Journal du Barreau*³. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour souligner que le **Journal du Barreau** a fait le **virage vers le numérique** et qu'il n'est dorénavant offert qu'en version numérique. Et c'est sans compter la refonte du Tableau de l'Ordre, vaste projet de TI, qui poursuit son cours.

Bref, le Barreau du Québec est une organisation dynamique, transparente et performante. Les hommes et les femmes qui y travaillent sont dédiés non seulement à la mission de protéger le public, mais également à celle d'appuyer les avocats et avocates du Québec dans la pratique du droit. Il est un exemple pour de nombreux barreaux au Canada et ailleurs dans le monde.

Soyons fiers de notre progression et **aimons notre Barreau!**



CLAUDIA P. PRÉMONT, AD. E.

Le Rapport sur la tarification horaire a été rendu public et le Barreau a tenu des formations sur les nouveaux modèles d'affaires.

J'ai établi un mécanisme visant à améliorer la mise en application du nouveau Code de procédure civile, lequel fait l'objet d'une chronique intitulée *Sur la piste du N.C.P.*

³<http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/cpc/>



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,
LISE TREMBLAY, LL. B., MBA

Efficacité et efficience : les mots d'ordre !

Dans la foulée de la nouvelle gouvernance, la structure administrative du Barreau du Québec a été entièrement revue pour assurer efficacité, efficience, partage fluide de l'information, travail d'équipe et cohérence institutionnelle. Pour répondre à ces objectifs, des services du Barreau ont été repensés et fusionnés de sorte que la structure administrative qui en résulte est définitivement plus agile et répond adéquatement aux nouveaux objectifs.

Qualité de la profession / Inspection professionnelle

C'est ainsi qu'en octobre 2016, le Service de développement et de soutien à la profession et le Service de l'inspection professionnelle sont devenus le Service de la qualité de la profession, un service entièrement dédié à la protection du public par le développement d'activités préventives et d'outils d'aide à la pratique pour les membres, lesquels sont élaborés grâce aux renseignements récoltés lors des visites d'inspection professionnelle, d'inspection comptable, d'accompagnement professionnel et de suivis.

Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques

En janvier 2017, le Secrétariat de l'Ordre, le Contentieux, le Service de recherche et législation et le Service de gestion de l'information ont également été fusionnés pour devenir le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques, lequel inclut également le poste de conseillère à l'équité. La mise en commun des ressources ne fait que renforcer les actions des uns et des

autres en regard de la protection du public et de la défense de la primauté du droit. Tous visent, chacun dans leur sphère d'expertises, les objectifs du Barreau. Un exemple probant de la réussite de ce nouveau service: la **Trousse d'information juridique** qui a été créée lors des **inondations printanières**.

À noter que la Trousse a reçu un accueil très favorable de la population à travers les réseaux sociaux.

Un Barreau moderne!

Le virage numérique du *Journal du Barreau*

Depuis plus d'un an, le Barreau du Québec a analysé plusieurs plateformes pour permettre au *Journal du Barreau* de prendre le virage numérique. Les membres réclamaient et souhaitaient cette modernisation, et depuis le 1^{er} avril 2017, le *Journal du Barreau* est entièrement numérique. On peut le consulter sur tablette, téléphone intelligent ou sur le Web. Il comporte de nombreux avantages, dont la possibilité d'avoir accès partout et en tout temps à son journal, de partager rapidement de l'information sur les réseaux sociaux, ou encore d'imprimer les textes qui nous intéressent. À cela s'ajoute la facilité de lecture et de recherche ainsi que l'économie de papier qui n'est pas non plus à dédaigner.

Info-Barreau

Durant le présent exercice, le **service téléphonique Info-Barreau a reçu 70 307 appels** provenant tant du public que des avocats au sujet des différents services du Barreau.

Clavardage

Le 7 septembre 2016, le Barreau a déployé un **service de clavardage** sur son site Web dans la rubrique «Nous joindre» afin d'offrir un moyen de communication direct et plus polyvalent à la clientèle. Depuis, les membres du Barreau et le public peuvent communiquer ainsi avec les agents d'Info-Barreau.

Info-Déonto

Pour sa part, la **ligne téléphonique Info-Déonto** s'est également démarquée. Quelque 2766 personnes, incluant des membres et des stagiaires, ont fait appel au service.

TROUSSE D'INFORMATION JURIDIQUE¹

- 137 458 internautes rejoints par les réseaux sociaux:
 - 106 012 sur Facebook
 - 18 001 sur Twitter
 - 13 445 sur LinkedIn
- Nombre de téléchargements: 3 035
- Nombre de pages vues: 5 296 (Vues uniques: 4 539)

¹Entre le 8 et le 25 mai 2017.

JOURNAL DU BARREAU

- Au 23 mai 2017, le *Journal du Barreau* a été téléchargé 9921 fois
- 71% des lecteurs consultent le *Journal du Barreau* via le Web

INFO-BARREAU:

De ces 70 307 appels

- 14 % concernaient la recherche d'un avocat par région
- 9 % concernaient l'obtention de coordonnées d'un avocat
- 8 % concernaient le dépôt d'une demande d'enquête au bureau du syndic
- 6 % concernaient la recherche d'un testament ou d'un mandat
- 1% concernaient la recherche d'un avocat médiateur

CLAVARDAGE

Au 31 mars 2017, 507 demandes de clavardage ont été reçues. De ce nombre, 185 demandes provenaient du public et 322 demandes provenaient de membres du Barreau.

Les formations Web-pro

Du côté de la formation continue, les formations Web-pro connaissent un véritable succès. Au 31 mars 2017, 82 formations **Web-pro** étaient offertes aux membres du Barreau pour un grand total de 25 288 inscriptions.

Les formations Web-pro se sont également enrichies d'une nouvelle gamme de formations : les formations **Web-pro école** du Barreau du Québec, qui comptent pour leur part 1 507 inscriptions.

Des projets informatiques nécessaires

Par ailleurs, la refonte du **Tableau de l'Ordre** se poursuit de même que le travail lié au développement d'un nouveau portail. D'autres projets novateurs sont également en phase d'analyse et concernent, notamment, le développement d'un espace infonuagique pour les membres, l'utilisation d'adresses courriel sécurisées, et les signatures numériques.

Un Barreau près des citoyens

Enfin, le Barreau a déployé une nouvelle campagne publicitaire institutionnelle signée par l'agence Réservoir. Présentant le concept *Vous avez le droit*, la campagne a été faite de manière à **être déclinée à la télévision, dans le réseau d'affichage** et dans les **médias sociaux**. Un microsite a aussi été conçu afin d'offrir un maximum d'information à la population désireuse d'en savoir davantage sur ses droits : **vousavezdroit.ca**.

La campagne, qui met en scène des situations variées de la vie quotidienne qui font réfléchir à la notion de « Vous avez le droit de... », a l'objectif de renouer le dialogue avec la population.

Tous ces projets et ces réalisations sont possibles grâce au travail de nombreuses personnes. Il s'agit, entre autres, des employés du Barreau du Québec qui, par leurs efforts et leur dévouement au quotidien, veillent non seulement à la bonne marche des dossiers du Barreau, mais aussi à assurer la mission de protection du public. C'est pourquoi je tiens à les remercier sincèrement. Je salue leur passion et leur travail acharné!



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,
LISE TREMBLAY, LL. B., MBA

La profession en chiffres

NOMBRE TOTAL DE MEMBRE
AU 31 MARS 2017: 26 512

13 899 AVOCATES
12 613 AVOCATS

L'âge moyen des membres est de 45 ans:

→ **49 ANS** PARMIS LES AVOCATS

→ **41 ANS** PARMIS LES AVOCATES

En moyenne, les membres
comptent 18 années de pratique:

→ **21,5 ANS** PARMIS LES AVOCATS

→ **14 ANS** PARMIS LES AVOCATES

La diversité

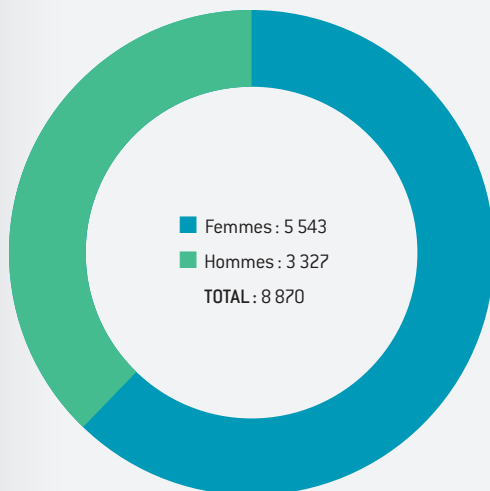
Nombre de membres ayant volontairement
indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	AVOCATS	AVOCATES	TOTAL
AUTOCHTONES	60	68	128
GROUPE ETHNOCULTURELS	821	1 132	1 953
LGBT (LESBIENNES, GAIS, BISEXUELS ET TRANS)	339	116	455
PERSONNES HANDICAPÉES	80	54	134

La relève

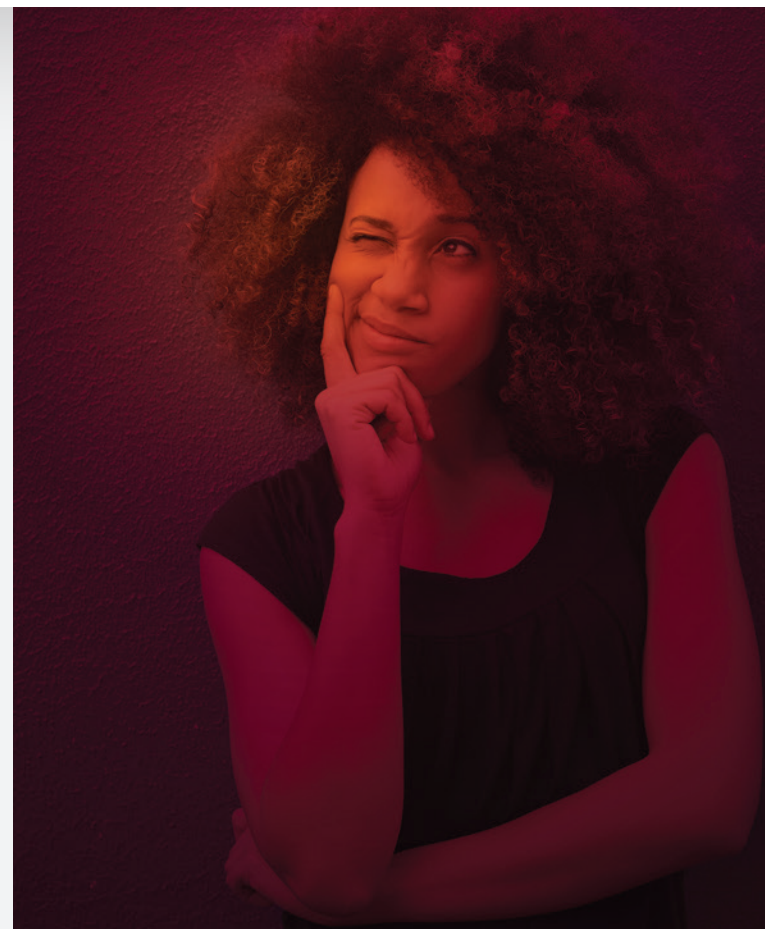
Les avocats comptant dix ans et moins de pratique
représentent 33,45% de la profession. Parmi
eux, 62,5% sont des femmes et 15,2% s'identifient
comme Autochtones ou membres d'un groupe
ethnoculturel recensé.

Proportion des membres comptant
10 ans de pratique et moins



Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière et de
coaching à ses membres nouveaux parents. En 2016-2017,
202 avocates et 53 avocats se sont prévalus de l'un ou
l'autre de ces programmes.



Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et
plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date
du 31 mars 2017, 512 avocates et 985 avocats ont choisi de
s'inscrire à cette catégorie.

Les membres

Le Tableau de l'Ordre

LE TABLEAU DE L'ORDRE COMPTE
1091 NOUVELLES INSCRIPTIONS,
**DONT 678 AVOCATES
ET 413 AVOCATS**

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon la région administrative

		NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	174
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	354
03	Capitale-Nationale	3575
04	Mauricie	273
05	Estrie	562
06	Montréal	13182
07	Outaouais	719
08	Abitibi-Témiscamingue	175
09	Côte-Nord	103
10	Nord-du-Québec	21
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	73
12	Chaudière-Appalaches	444
13	Laval	859
14	Lanaudière	368
15	Laurentides	758
16	Montérégie	2273
17	Centre-du-Québec	207
99	Hors du Québec	2392

Les radiations

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	27
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	58
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	0
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>)	23

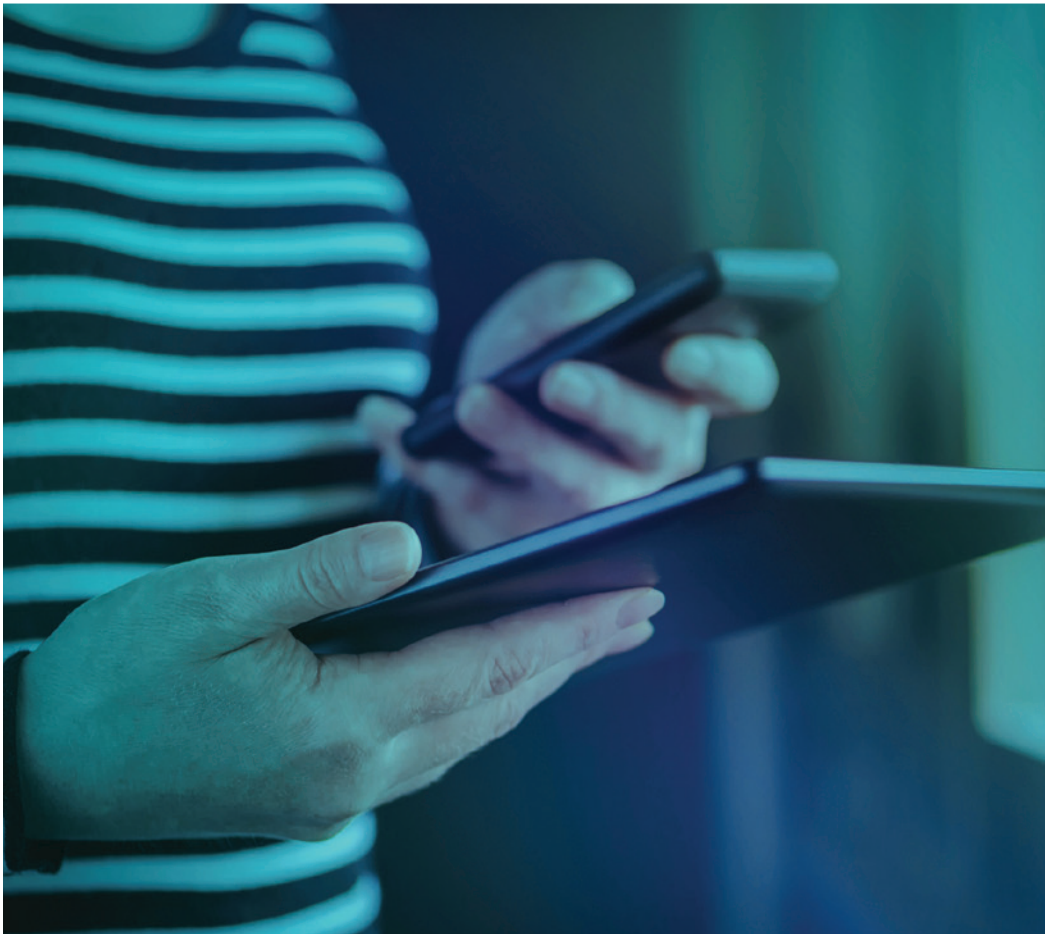
Les permis

CATÉGORIE DE PERMIS	REÇUS	ACCEPTÉS	REFUSÉS	REÇUS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis d'exercice réguliers	1091	1091	0	0
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	967	953	3	11
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	13	13	0	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	7	4	0	3
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	3	1	0	2
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	18	12	1	5
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	15	10	1	4
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	10	10	0	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	6	6	0	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	23	18	5	0
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	42	15	22	5

Les permis par section

SECTIONS	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	70	105		
Arthabaska	136	108		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	118	129		
Bedford	119	129		
Côte-Nord	47	56		
Laurentides-Lanaudière	541	585		
Laval	419	440		
Longueuil	623	789	3	
Mauricie	151	137		
Montréal	7003	7516	5	4
Outaouais	715	865		
Québec	1898	2162	2	1
Richelieu	309	387		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	195	190		
Saint-François	269	301		
TOTAL	12613	13899	10	5
GRAND TOTAL : 26 512 membres				

Note : 197 avocats sont inscrits dans plus d'une section.



Les registres

Saviez-vous qu'en matière de registre des sociétés par actions et de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée, 177 S.P.A et 16 S.E.N.C.R.L. ont vu le jour en 2016-2017, et que 69 119 recherches ont été effectuées dans les Registres des testaments et des mandats en cas d'incapacité ?

Les reconnaissances

En remettant la Médaille du Barreau et les prix Mérite, le Barreau du Québec rend hommage à des avocates et à des avocats d'exception qui se sont illustrés par leur contribution à la justice, au droit et à la profession. Voici les récipiendaires de 2016.

Médaille du Barreau du Québec



LE BÂTONNIER J. MICHEL DOYON, C.R., AD. E.
CRÉDIT : COURTOISIE J. MICHEL DOYON

Mérite du Barreau du Québec



M^E DANIEL JUTRAS, AD. E.
CRÉDIT : COURTOIS DANIEL JUTRAS



M^E LOUIS MARQUIS, AD. E.
CRÉDIT : COURTOISIE LOUIS MARQUIS

Mérite Christine-Tourigny



M^E KIM THOMASSIN, AD. E.
CRÉDIT : COURTOISIE KIM THOMASSIN

Mérite Innovations Accès Justice



M^E STÉPHANE VERREAU VERGE
CRÉDIT : COURTOISIE STÉPHANE VERREAU VERGE



La désignation honorifique *Avocat émérite* marque la reconnaissance du Barreau du Québec envers l'excellence professionnelle d'avocats au parcours professionnel exemplaire. Les avocats admissibles au titre Ad. E. sont ou ont été en cabinet privé, en entreprise, ou au service d'un organisme public ou parapublic. On leur doit une contribution soutenue et remarquable au développement de la profession d'avocat par leur engagement au sein du Barreau, la rédaction d'ouvrages, une participation à des colloques à titre de conférencier, ou leur travail d'enseignement et de transmission du savoir.

Voici les avocats récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* en 2016.

Debout, de gauche à droite :

- M^e Alfred Andrew Bélisle, Ad. E., Laurentides-Lanaudière
- M^e Serge Joyal, avocat à la retraite, C.P., O.C., O.Q., Ad. E., Montréal
- M^e Roger Pothier, Ad. E., Québec
- M^e James R.K. Duggan, Ad. E., Montréal
- M^e Karim Benyekhlef, Ad. E., Montréal
- M^e Jacques Laurent, c.r., Ad. E., Montréal
- M^e Danny Jack Kaufer, Ad. E., Montréal
- M^e Alexander L. De Zordo, Ad. E., Montréal
- M^e Pierre M. Gagnon, Ad. E., Montréal
- M^e Marc-André Blanchard, Ad. E., Montréal
- M^e Pierre Laurin, Ad. E., Québec
- M^e Danielle Ferron, Ad. E., Montréal
- La bâtonnière du Québec, M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.,
- M^e Sylvia Beatrix Schirm, Ad. E., Laurentides-Lanaudière
- M^e Stella Leney, Ad. E., Montréal
- M^e Roger Rancourt, Ad. E., Laurentides-Lanaudière.

Devant, de gauche à droite :

- M^e Yvon Marcoux, Ad. E., Longueuil
- M^e Jacques Houle, Ad. E., Montréal

Étaient absents de la photo :

- M^e Gaston Pelletier, Ad. E., Québec
- M^e Kim Thomassin, Ad. E., Montréal.

Plan stratégique 2014-2018



MISSION



Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

VALEURS



- Justice
- Confiance
- Compétence

VISION 2018



Le Barreau du Québec est un acteur crédible mobilisateur et incontournable au sein de la société et qui agit de manière performante et efficace.

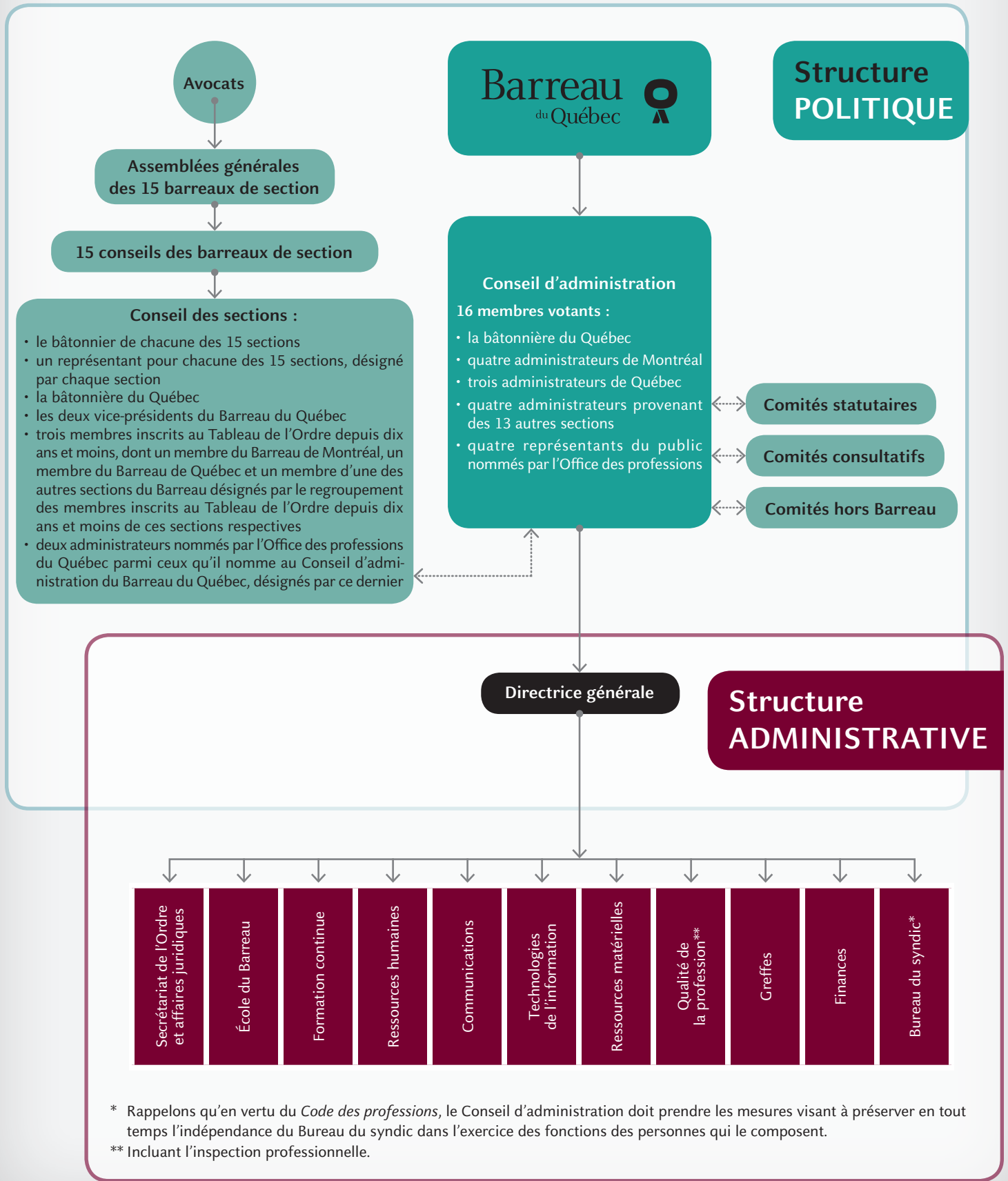
Orientations stratégiques

1. Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives
2. Redéfinir notre gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission
3. Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue
4. Définir une stratégie qui permettra au Barreau du Québec de renforcer le lien de confiance avec le public et ses membres
5. Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique
6. Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour travailler ensemble à un meilleur accès à la justice

Objectifs stratégiques

- 1.1 Assurer la surveillance des comptes en fidécommiss et de la comptabilité des avocats
- 1.2 Accroître la performance des interventions préventives et disciplinaires
- 1.3 Assurer le maintien des compétences professionnelles des avocats
- 2.1 Opérer le changement de structure de gouvernance
- 2.2 Assurer l'adéquation politique et administrative résultant du changement
- 3.1 Automatiser les opérations
- 3.2 Multiplier les canaux de distribution de l'information, des produits et des services
- 3.3 Assurer des qualités de service réelles et identiques partout et en tout temps
- 3.4 Accroître la performance et l'efficacité organisationnelle
- 4.1 Accroître la satisfaction du public et des membres
- 4.2 Accroître le sentiment d'appartenance des membres à leur ordre professionnel
- 4.3 Maintenir la cohérence dans la mise en œuvre des priorités stratégiques
- 5.1 Renforcer le positionnement neutre, crédible et apolitique du Barreau du Québec
- 5.2 Assumer le rôle sociétal du Barreau du Québec
- 5.3 Évaluer les opportunités d'alliance stratégique avec les intervenants du milieu juridique
- 5.4 Évaluer la valeur ajoutée des activités internationales
- 6.1 Accroître le niveau de connaissance du système de justice au sein de la population
- 6.2 Outiller les avocats pour favoriser l'accès à la justice (justice participative, tarification, multidisciplinarité, modèle d'affaires)

Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois



Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le jeudi 2 juin 2016, à compter de 15 h, à la salle 710 du Palais des congrès de Montréal.

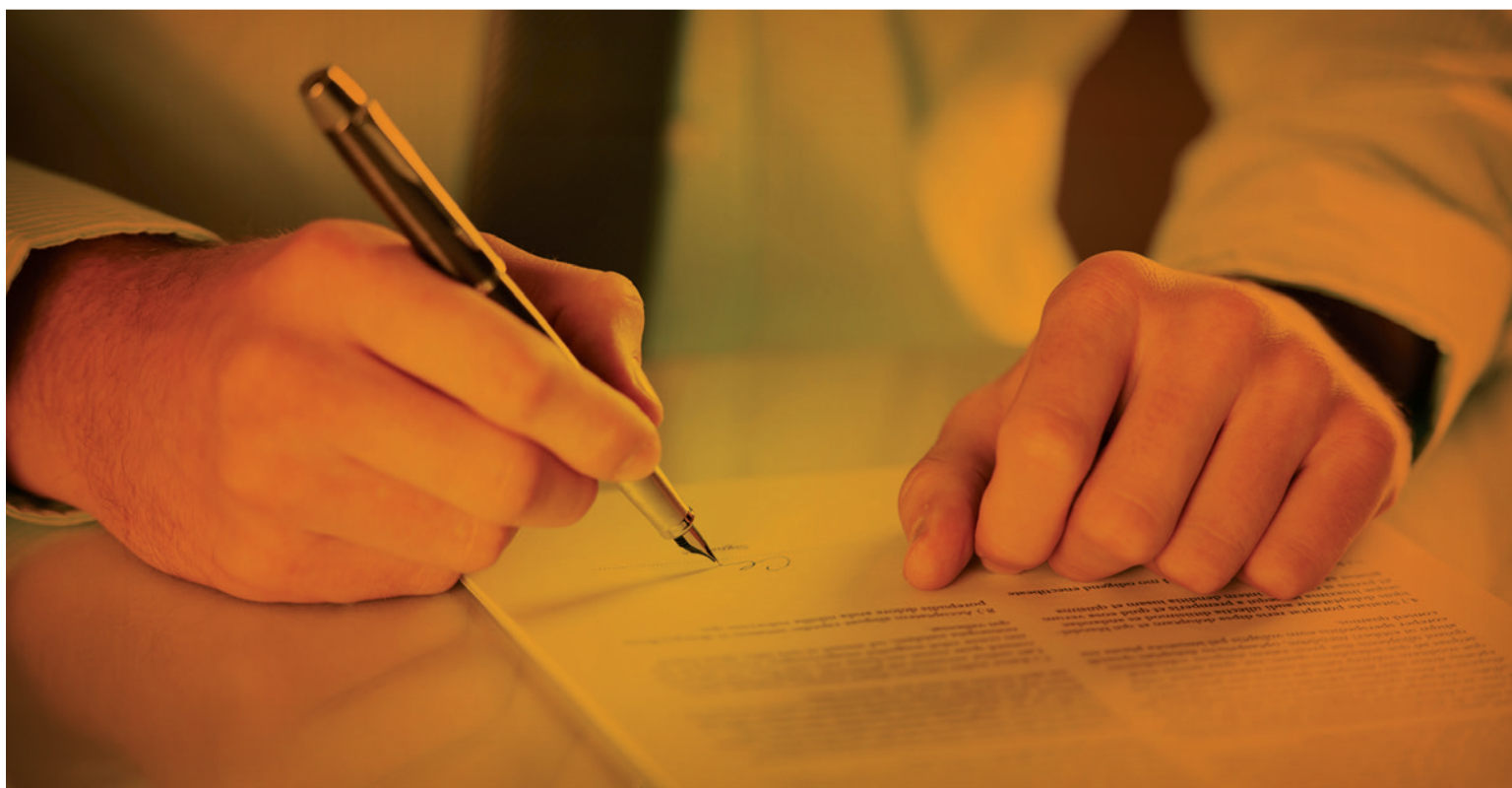
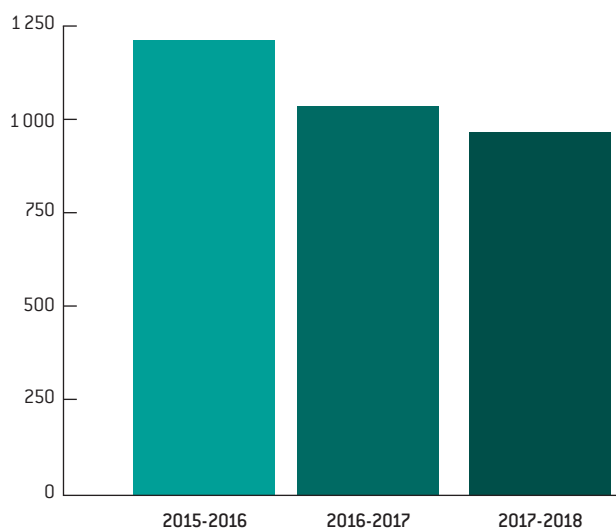
Faits saillants

HISTORIQUE TRIENNAL DES COTISATIONS

COTISATIONS	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Fonds général	1 109,00 \$	1 130,25 \$	1 130,25 \$
Réserve TI	40,00 \$		—
Fonds d'indemnisation	25,00 \$	25,00 \$	—
Fonds de protection	35,00 \$	35,00 \$	—
Sous-total	1 209,00 \$	1 190,25 \$	1 130,25 \$
Rabais cotisations		150,00 \$	160,00 \$
TOTAL	1 209,00 \$	1 040,25 \$	970,25 \$

Quatre résolutions ont été soumises à l'assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- La fixation de la cotisation annuelle pour l'exercice 2017-2018;
- Rabais de cotisation applicable à la cotisation 2017-2018;
- La fixation de la cotisation au Centre d'accès à l'information juridique pour l'exercice 2017-2018;
- La nomination des auditeurs du Barreau du Québec.



Le Conseil d'administration



Le Conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle du Barreau. Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements. Il voit à l'administration courante des affaires du Barreau et à la réalisation de sa mission et de son plan stratégique. Deux administrateurs ont été élus par acclamation le 12 avril 2016, et trois autres administrateurs ont été élus au suffrage le 27 mai 2016. Par ailleurs, à la suite de la nomination de M^e Julie-Maude Greffe à la magistrature, M^e Stéphane Duranleau a été nommé pour la remplacer.

Les membres

- La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

Vice-présidents

- M^e Antoine Aylwin
(2 ans, administrateur de la section de Montréal)
- M^e Louis-François Asselin
(2 ans, administrateur des sections Laurentides-Lanaudière, Laval et Outaouais)

Administrateurs

- M^e Julie-Maude Greffe
(2 ans, sections Arthabaska, Longueuil, Richelieu – En fonction jusqu'au 18 août 2016)
- M^e Stéphane Duranleau
(2 ans, sections Arthabaska, Longueuil, Richelieu – En fonction à partir du 29 septembre 2016, en remplacement de M^e Julie-Maude Greffe)
- M^e Pierre Lévesque
(2 ans, sections Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- M^e Alain Blanchard
(2 ans, sections Bedford, Mauricie, Saint-François)
- M^e Rima Kayssi
(2 ans, section Montréal)
- M^e Jamilia Leboeuf
(2 ans, section Montréal)
- M^e Paul-Matthieu Grondin
(2 ans, section Montréal)
- M^e Nathalie Vaillant
(2 ans, section Québec)
- M^e Maxime Martel Roy
(2 ans, section Québec)
- M^e Christian Tanguay
(2 ans, section Québec)

Le Conseil d'administration

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

- M. Sylvain Blanchette
- M. Louis Roy
- M^{me} Louise Lafrenière
- M^{me} Renée Piette

Autres personnes présentes

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Les réunions

- 1^{er} avril 2016, par téléphone
- 8 avril 2016, virtuelle et par téléphone
- 11 avril 2016, par courriel
- 12 avril 2016, par téléphone
- 21 avril 2016, Montréal
- 25 avril 2016, par courriel
- 27 avril 2016, par courriel
- 3 mai 2016, par courriel
- 6 mai 2016, virtuelle
- 19 mai 2016, Montréal
- 26 mai 2016, par téléphone
- 31 mai 2016, par courriel
- 16 juin 2016, Montréal
- 17 juin 2016, par courriel
- 23 juin 2016, virtuelle et par courriel
- 30 juin 2016, par courriel
- 4 juillet 2016, par téléphone
- 8 juillet 2016, par téléphone
- 12 août 2016, virtuelle
- 25 août 2016, Québec
- 30 août 2016, par courriel
- 1^{er} septembre 2016, par courriel
- 8 septembre 2016, par courriel
- 16 septembre 2016, virtuelle
- 26 septembre 2016, par courriel
- 29 septembre 2016, Montréal
- 4 octobre 2016, Montréal (audition)
- 7 octobre 2016, par courriel
- 13 octobre 2016, Montréal (journée de réflexion)
- 14 octobre 2016, virtuelle
- 14 octobre 2016, Montréal (plénière)
- 17 octobre 2016, Québec (Lac-à-l'Épaule)
- 19 octobre 2016, par courriel
- 27 octobre 2016, Montréal
- 28 octobre 2016, Montréal (audition)
- 4 novembre 2016, virtuelle
- 8 novembre 2016, par téléphone
- 17 novembre 2016, Montréal

- 21 novembre 2016, par courriel
- 2 décembre 2016, virtuelle
- 15 décembre 2016, Montréal
- 16 décembre 2016, Montréal (3 auditions)
- 6 janvier 2017, virtuelle
- 10 janvier 2017, par courriel
- 19 janvier 2017, par téléphone
- 25 janvier 2017, par courriel
- 27 janvier 2017, par téléphone
- 3 février 2017, virtuelle
- 16 février 2017, Montréal
- 17 février 2017, Montréal (2 auditions)
- 22 février 2017, par courriel
- 25 février 2017, par téléphone
- 26 février 2017, par courriel
- 27 février 2017, par téléphone et par courriel
- 28 février 2017, par téléphone
- 6 mars 2017, par courriel
- 10 mars 2017, virtuelle
- 15 mars 2017, par courriel
- 16 mars 2017, par courriel
- 20 mars 2017, Montréal
- 23 mars 2017, par courriel
- 24 mars 2017, par courriel
- 30 mars 2017, par courriel

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil d'administration sont résumées ci-après :

- Approuve la mise à jour du Plan stratégique 2014-2018;
- Adopte la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Barreau du Québec*, le *Code de bonnes conduites des membres du Conseil des sections*, la *Politique sur le fonctionnement du Conseil des sections du Barreau du Québec*, le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections du Barreau du Québec*, le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec*, le *Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration*;
- Nomme M^{es} Antoine Aylwin et Louis-François Asselin à titre de vice-président du Barreau, ainsi que les membres du Comité des finances et d'audit, les membres des comités consultatifs et statutaires, et les récipiendaires de la distinction *Avocat émérite*;
- Détermine que si la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E., est dans l'impossibilité d'agir, le vice-président Louis-François Asselin la remplacera;
- Désigne M. Louis Roy et M^{me} Louise Lafrenière à titre de membres du Conseil des sections;

- Recommande au gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur la Cour suprême* pour que le bilinguisme soit une exigence pour être nommé juge à la Cour suprême du Canada, d'imposer le bilinguisme comme prérequis de nomination pour les juges de cours supérieures, selon les régions où ils sont appelés à siéger, d'apporter une aide financière ou technique à la rédaction des projets de loi en anglais au Québec, de collaborer et d'apporter une aide financière aux différents acteurs québécois, dont le ministère de la Justice, les tribunaux et SOQUIJ, afin de développer une stratégie qui permettra de favoriser la traduction de la jurisprudence française québécoise afin de la faire connaître à travers le Canada;
- Endosse des projets d'interventions de même que les commentaires et observations de divers comités et groupes de travail du Barreau concernant, notamment, les projets de loi suivants: projet de loi n° 63, projet de loi n° 92, projet de loi n° 96, projet de loi n° 99, projet de loi n° 106, projet de loi n° 107, projet de loi n°108, projet de loi n° 113, projet de loi n° 122, projet de loi C-28, projet de loi C-32, projet de loi C-37, projet de loi C-38, projet de loi S-3, projet de loi S-217, projet de loi S-202, projet de loi S-230. Endosse également le projet de règlement sur les Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail ainsi que les commentaires et observations du Comité en droit criminel concernant la Consultation sur la sécurité nationale;
- Demande à la ministre de la Justice du Québec que le gouvernement adopte un décret en vertu de la *Loi sur les renvois à la Cour d'appel du Québec* afin de soumettre la question de la constitutionnalité des lois provinciales (PL 52) et fédérales (PL C-14) en fonction des principes dégagés par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Carter;
- Délivre les permis en vertu de l'ALPAQ et de l'ARM, les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi;
- Ordonne des nouveaux examens médicaux conformément aux articles 49 à 51 du *Code des professions*;
- Accueille favorablement les recommandations 1, 5, 6 et 7 du rapport de l'Association du jeune Barreau de Montréal sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec, poursuit la réflexion quant à la recommandation 2, soumet les recommandations 3 et 4 à la direction de l'École du Barreau et promeut l'importance que le stage professionnel de l'École du Barreau soit rémunéré;
- Fixe le montant de la garantie obligatoire pour l'exercice 2017-2018 à la somme de 10 millions et la prime à la somme de 970\$;
- Approuve la réalisation du projet Cartographie de l'offre et de la demande des services juridiques au Québec;
- Intervient afin qu'il y ait une mobilisation des dirigeants des tribunaux administratifs du Barreau du Québec et des barreaux de section incluant ceux des grands centres pour s'assurer que la justice administrative soit offerte tout aussi convenablement que dans le cadre des juridictions des tribunaux judiciaires au Québec;
- Intervient auprès du ministère de la Justice du Québec et du Tribunal administratif du Québec afin que la justice administrative soit disponible dans les districts des justiciables dont, notamment, Laval, et qu'il prenne toutes les mesures nécessaires et en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi;
- Demande au Bureau du commissaire à la magistrature de modifier la formulation actuelle de son formulaire au titre des **évaluations des compétences** de manière à moduler les attentes requises selon qu'une candidature vise une cour de première instance ou d'appel;
- Lève la sanction de radiations prononcées et permet la réinscription, selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre.



Le Conseil des sections



Les membres

- La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

Vice-présidents

- M^e Antoine Aylwin
(délégué de la section de Montréal)
- M^e Louis-François Asselin
(délégué des sections de Laurentides-
Lanaudière, Laval et Outaouais)

Délégués de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

- M^e Marc Lemay
- M^e Nathalie Pelletier

Déléguées de la section d'Arthabaska

- M^e Catherine Fournier
- M^e Sophie Vézina

Délégués de la section du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine

- M^e Clément Massé, c.r., Ad.E.
- M^e Andrée Rioux

Déléguées de la section de Bedford

- M^e Vanessa Gravel
- M^e Geneviève Cardin

Déléguées de la section de la Côte-Nord

- M^e Isabelle Blouin
- M^e Guylaine Trudeau

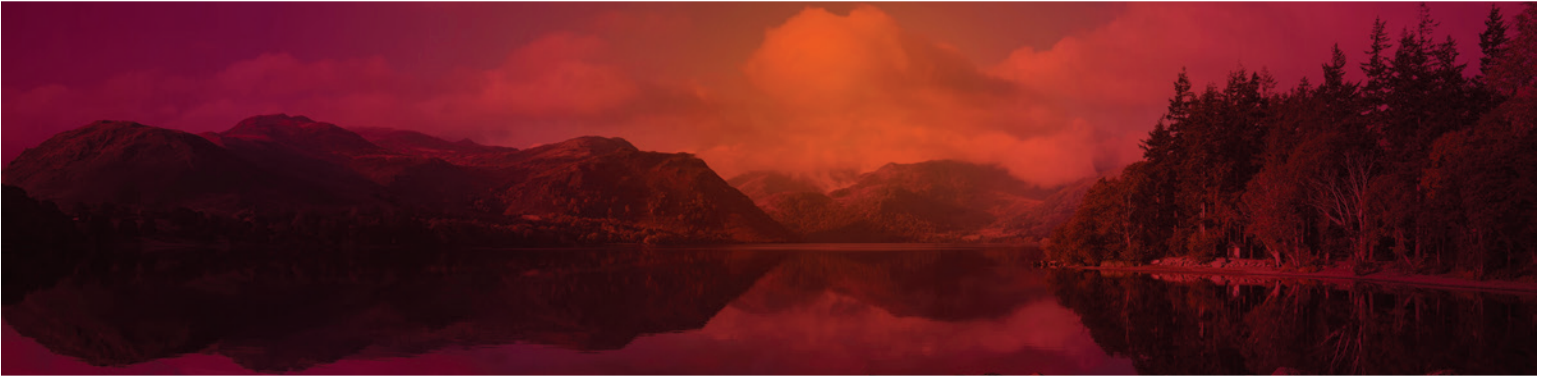
Délégués de la section de Laurentides-Lanaudière

- M^e Roxane Préfontaine
- M^e Steve Baribeau

Déléguées de la section de Laval

- M^e Marie Janou Macerola
- M^e Mireille Beaudet

Le Conseil des sections



Délégués de la section de Longueuil

- M^e Martin Courville
- M^e Catia Larose

Délégués de la section de la Mauricie

- M^e Simon-Benoit Ricard
- M^e Benoit Larouche

Délégués de la section de Montréal

- M^e Simon Tremblay
- M^e Brian Randall Mitchell

Déléguées de la section de l'Outaouais

- M^e Joanne Cousineau
- M^e Chantal Donaldson

Déléguées de la section de Québec

- M^e Johanne Mc Neil
- M^e Maryse Carré

Déléguées de la section de Richelieu

- M^e Annie Thivierge
- M^e Johanne Lépine

Déléguées de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

- M^e Nadine Daoud
- M^e Chantale Plante

Délégués de la section de Saint-François

- M^e Benoit Massicotte
- M^e Hugo Champoux

Représentants des jeunes Barreaux

- M^e Geneviève Beaudin
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Larouche

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

- M. Louis Roy
- M^{me} Louise Lafrenière

Invités (non votants)

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal
- M^e Lisa Bérubé, directrice générale du Barreau de Québec
- M^e Isabelle Bonin, directrice générale de l'Association des avocats et avocates de province

Les réunions

- 21 et 22 septembre 2016
- 26 et 27 janvier 2017

Le Conseil des sections



Faits saillants

Recommande au Conseil d'administration du Barreau du Québec de:

- Fixer le montant de la garantie obligatoire pour l'exercice 2017-2018 à la somme de 10 millions et la prime à la somme de 970 \$;
- Se joindre au Barreau de Montréal dans sa contestation de la constitutionnalité du processus d'adoption des lois par l'Assemblée nationale étant donné qu'il ne répond pas aux exigences de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*;
- Prendre toute action utile afin de mettre fin aux auditions contestées par visioconférence;
- Intervenir afin qu'il y ait une mobilisation des dirigeants des tribunaux administratifs du Barreau du Québec et des barreaux de section incluant ceux des grands centres pour s'assurer que la justice administrative est offerte tout aussi convenablement que dans le cadre des juridictions des tribunaux judiciaires au Québec;
- Demander à la bâtonnière du Québec de faire toutes les démarches possibles auprès du président du Conseil du trésor, de la ministre de la Justice et du premier ministre du Québec afin de régler en toute équité pour ses membres la grève des juristes de l'État, et ce, sans délai;
- Insister auprès du ministère de la Justice du Québec du Tribunal administratif du Québec pour que la justice administrative soit disponible dans les districts des justiciables dont, notamment, Laval, et qu'il prenne toutes les mesures nécessaires et en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi;
- Demander au Bureau du commissaire à la magistrature de modifier la formulation actuelle de son formulaire au titre des **Évaluations des compétences** de manière à moduler les attentes requises selon qu'une candidature vise une cour de première instance ou d'appel;
- Promouvoir et augmenter l'offre des formations sur la déontologie, l'éthique et la courtoisie professionnelle et faire les démarches et suivis nécessaires afin d'obtenir des données sur les formations suivies par les membres;
- Modifier le programme de formation continue obligatoire pour prévoir que 3 des 30 heures soient réalisées en participant à des formations sur la déontologie, l'éthique et la courtoisie professionnelle.

Rapport du Service de la qualité de la profession du Barreau

Le 11 octobre 2016, un nouveau service a vu le jour. Ce nouveau service résulte de la fusion de deux services du Barreau du Québec : le Service de l'inspection professionnelle et le Service aux membres. Pour assurer efficacité, efficience et cohérence, le nouveau service réunit toutes les activités de prévention : l'inspection professionnelle, l'inspection comptable et le développement d'outils d'aide à la pratique pour les membres. Ces derniers outils sont pertinents puisqu'ils résultent souvent des constats réalisés lors des inspections professionnelles ou des inspections comptables. Les activités du Service de la qualité de la profession comportent trois secteurs :

Secteur professionnel

Des visites d'inspection professionnelle, de démarrage et d'accompagnement professionnel sont réalisées afin d'encadrer et améliorer la pratique des avocats.

- 347 guides d'autoévaluation
- 173 profils d'études
- 427 visites d'inspection professionnelle, dont 130 dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel et 12 visites de démarrage
- À noter que 83 membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du 6^e aliéna de l'article 12 du *Code des professions* (I.R.Q., c. C-26).
- 2 enquêtes spéciales ont été ordonnées par la directrice du Service de la qualité de la profession selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15)



La protection du public

Secteur comptable

Les détenteurs de comptes généraux en fidéicommiss doivent produire un rapport comptable annuel. Des visites d'inspection comptable sont effectuées pour examiner tant la comptabilité d'administration que la comptabilité en fidéicommiss des avocats.

- 111 visites d'inspection comptable
- 400 rapports comptables annuels
- 1 reconstitution comptable
- 70 avocats ont bénéficié d'une formation comptable personnalisée
- Traitement de plus de 1 000 demandes concernant la pratique du droit et de la comptabilité et 87 déclarations de sommes reçues en espèces en vertu de l'article 71 du Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats ont été reçues et traitées

SECTIONS	GUIDES D'AUTOÉVALUATION	PROFILS D'ÉTUDE	VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, DE DÉMARRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	RAPPORTS COMPTABLES ANNUELS	VISITES D'INSPECTION COMPTABLE
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2	1	5	3	0
ARTHABASKA	3	1	4	7	0
BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE	2	0	3	3	0
BEDFORD	5	0	4	11	2
CÔTE-NORD	2	0	2	5	0
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	23	7	23	40	4
LAVAL	14	10	17	21	5
LONGUEUIL	22	15	29	30	5
MAURICIE	7	4	8	5	1
MONTRÉAL	194	91	237	167	72
OUTAOUAIS	12	6	14	16	5
QUÉBEC	30	24	38	47	12
RICHELIEU	16	9	22	26	2
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	9	1	15	6	2
SAINT-FRANÇOIS	6	4	6	13	1
TOTAL	347	173	427	400	111

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2016-2017

- M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle (jusqu'au 10 octobre 2016)
- M^e Dyane Perreault, directrice de la Qualité de la profession / secteur Inspection professionnelle (depuis le 11 octobre 2016)
- M^e Dominique Audet
- M^e Jacques Beauchemin
- M^e Maryse Bélanger
- M^e Eric Bouchard
- M^e Pierre Bourbeau
- M^e Stéphanie Boutin
- M^e Jean-Pierre Bousquet
- M^e Isabelle Cantin
- M^e Diane Chartrand
- M^e François Doré
- M^e Jean-François Drolet
- M^e Christiane Filteau
- M^e Jean Fortier
- M^e Hélène Gagnon
- M^e Alain Gervais
- M^e Jean Girard
- M^e Suzanne Guillet
- M^e Benoît Henry
- M^e Christina Kassab
- M^e Hugues Langlais
- M^e Marie-Josée Langlois
- M^e Isabelle Larouche
- M^e Pierre Latulippe
- M^e Marie-José Lavigneur
- M^e François Lebeau
- M^e Natacha Legault-Dumont
- M^e Sylvie Marcil
- M^e Maude Miron Bilodeau
- M^e Evelyn Payne
- M^e Jocelyne Pépin
- M^e Carole St-Jean
- M^e Andrée Talbot
- M^e Jocelyne Tremblay

Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2016-2017

- M^{me} Andrée Matteau, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables
- M^{me} Caroline Gagnon, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables
- M. Denis Bédard, technicien comptable
- M^{me} Annick Darche, CPA, CA
- M. Pierre Fortier, CPA, CA, CFF
- M^{me} Isabelle Gauthier, technicienne comptable
- M. Denis Giroux, CPA, CA
- M. François Lanthier, CPA auditeur, CA
- M^{me} Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA
- M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

Secteur prévention

Sa responsabilité est de développer des outils d'aide à la pratique, des guides de pratique et d'élaborer des programmes d'habiletés de gestion de cabinets d'avocats. Des exemples probants :

■ Outils d'aide la pratique

12 trousseaux d'aide à la pratique accessibles sur le site Web, dont un guide d'autoévaluation des pratiques déontologiques, un guide pratique de déontologie pour les avocats en entreprise, un guide de normes de pratique en matière de médiation civile et commerciale.

■ Suites du Rapport sur la tarification

Une journée de formation et des formations Web-pro sur les nouveaux modèles d'affaires et sur les moyens de mesurer la rentabilité de la pratique.

- Publication d'un cahier spécial sur les nouveaux modèles d'affaires dans le *Journal du Barreau*.

- Mise en place d'un groupe de travail sur la tarification en droit de la famille, etc.

SAVIEZ-VOUS QUE

Dans le cadre de ses activités, le Service de la qualité de la profession a effectué 3724 vérifications de candidatures de maîtres de stages, de la magistrature, d'emplois supérieurs, de comités consultatifs, de comités statutaires, d'avocats émérites, pour les élections du Barreau et pour les honneurs.



La protection du public

Rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre;

il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 17 syndics adjoints et 20 syndics correspondants sous la direction de M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau.

Avocats – Montréal

- M^e Claude-Henri Grignon – Avocat de soutien sénior
- M^e Marie-France Laforce – Avocate accueil et information

Liste des syndics adjoints Montréal

- M^e Nicolas Bellemare
- M^e Pierre Despatis
- M^e Chantal Fafard
- M^e Luc Lapierre
- M^e Geneviève Lefebvre
- M^e Claudie Lévesque
- M^e Guylaine Mallette
- M^e Daniel Mandron
- M^e Jean-Michel Montbriand
- M^e Brigitte Nadeau
- M^e Marie-Claude Paquette
- M^e Marie-Claude Thibault
- M^e Stephen Wishart

Liste des syndics adjoints Québec

- M^e Daniel Gagnon
- M^e Dominique Jolin
- M^e Pierre-Gabriel Guimont
- M^e Patrick Richard

Liste des syndics correspondants

- M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
- M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe
- M^e Luc Boulais, Richelieu
- M^e Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie
- M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
- M^e Gérard Desjardins, Outaouais
- M^e Mario Dionne, Bedford
- M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
- M^e Luc Drouin, Richelieu
- M^e Richard Dufour, Laval
- M^e Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue
- M^e Stephan Foisy, Mauricie
- M^e Michel B. Fournier, Laval
- M^e Pierre Hébert, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac
- M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M^e Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue
- M^e André Lalancette, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M^e Éric Martel, St-François
- M^e Jocelyne Pépin, Longueuil

Liste des avocates à la conciliation Montréal

- M^e Julie Barnabé
- M^e Édith Delisle
- M^e Natalia Ouellette
- M^e Johane Thibodeau
- M^e Monik Trempe

Liste des avocats de soutien Montréal

- M^e Maryse Ali
- M^e Corinne Denis Masse (congé de maternité)
- M^e Miriam Sanschagrin
- M^e Jasmine Simard
- M^e Janou Théorêt
- M^e César Augusto Mejia Zapata

Liste des avocats de soutien Québec

- M^e Albina Mulaomerovic

Rapport d'activités du Bureau du syndic

1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERT À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	1	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	914	763
Conciliation et enquête	80	19
Déclaration de culpabilité criminelle	3	1
Demande de réinscription	53	11
Demande d'enquête	2076	642
Demande d'information	732	10
Demande d'intervention	414	50
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	44	40
Faillite et exercice sous condition	5	1
Perquisition dans un cabinet	10	0
Prise de possession de dossier	27	6
Radiation administrative	82	74
Signalement et demande d'expertise médicale	5	3
Total	4446	1620

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	2642
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	36

DÉCISIONS	NOMBRE
Décision du syndic de porter plainte	44
Décision du syndic de ne pas porter plainte	791

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Nombre de demandes reçues	764
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	56
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	207

80%

Le Bureau du syndic règle près de 80% des dossiers en moins d'un an

LIGNE INFO-DÉONTO

3396 demandes d'information ont été traitées, ce qui totalise 8604 appels entrants et sortants.

2766 personnes, incluant des membres et des stagiaires, ont fait appel au service.

Mandat

Le Comité entend les clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation au Bureau du syndic.

- M^e Allan Adel (Montréal)
- M^e Danielle Anctil (Montréal)
- M^e Louis Asselin (Québec)
- M^e Pierre Edouard Asselin (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Richard Auclair (Laval)
- M^e Céline Audet-Otis (Saint-François)
- M^e Ronald Audette (Montréal)
- M^e Gregory Azancot (Montréal)
- M^e Denis Beaubien (Saint-François)
- M^e Michèle Beupré (Saint-François)
- M^e Louis Beauregard (Montréal)
- M^e Michel Bélaïr (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Gérald Bélanger (Montréal)
- M^e Raymond P. Bélec (Outaouais)
- M^e Jocelyn Bélisle (Bedford)
- M^e Pierre A. Béliveau (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Daniel Bellemare c.r. (Montréal)
- M^e Max R. Bernard, Ad. E. (Montréal)
- M^e Maxime Bernatchez (Richelieu)
- M^e Charles E. Bertrand (Montréal)
- M^e Paul Claude Bérubé (Richelieu)
- M^e Jean-François Bilodeau (Montréal)
- M^e Judith Bizier (Montréal)
- M^e Alexandre Boileau (Montréal)
- M^e Joëlle Boisvert (Montréal)
- M^e Pierre Bolduc (Québec)
- M^e Normand Boudrault (Montréal)
- M^e Denise Boulet (Montréal)
- M^e Lyne Bourdeau (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e Benoît Bourgon (Montréal)
- M^e Richard Boyczun (Montréal)
- M^e Chantal Brassard (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Jean Brisset des Nos (Québec)
- M^e Pierre Brossoit (Montréal)
- M^e Doreen Brown (Montréal)
- M^e Herbert Brownstein (Montréal)
- M^e Yvan Bujold (Bas-St-Laurent / Gaspésie-IdIM)
- M^e Richard Burgos (Montréal)
- M^e Marie-Claude Cantin (Montréal)
- M^e Maryse Carrier (Québec)
- M^e Laurent Carrière (Montréal)
- M^e Jean Claude Chabot (Arthabaska)
- M^e André Champagne (Montréal)
- M^e Daniel Champagne (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Marc Champagne (Montréal)

NOMBRE DE SÉANCES 152 AUDITIONS

- M^e Marie-Pierre Charland (Richelieu)
- M^e Louis R. Charron (Montréal)
- M^e Diane Chartrand (Montréal)
- M^e Julie Chenette (Montréal)
- M^e Suzanne Clairmont (Montréal)
- M^e Charles Baudouin Côté (Montréal)
- M^e Louis-Frédéric Côté (Montréal)
- M^e Claude Coursol (Laval)
- M^e Jean-Marie Crête (Québec)
- M^e Sidney Cutler c.r. (Montréal)
- M^e Stéphane Dansereau (Montréal)
- M^e Nério De Candido (Outaouais)
- M^e Martin De Chantal (Longueuil)
- M^e Isabelle Doray (Montréal)
- M^e Gilles Doyon (Montréal)
- M^e Marc Duchesne (Montréal)
- M^e Guylaine Duplessis (Montréal)
- M^e Sébastien Dyotte (Montréal)
- M^e Leslie B. Erdle (Montréal)
- M^e Julie Faucher (Montréal)
- M^e Rhéal Eloi Fortin (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Patrick Fréchette (Saint-François)
- M^e Eric Gagnon (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e Josée M. Gagnon (Longueuil)
- M^e Annie Gallant (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Jean-François Germain (Montréal)
- M^e Stéphanie Germain (Montréal)
- M^e Pierre G. Gingras (Québec)
- M^e Bernard Giroux (Montréal)
- M^e Gabor Glasz (Montréal)
- M^e Patrice Gobeil (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e Teddy Goloff (Montréal)
- M^e Yves Gonthier (Québec)
- M^e Martin Gosselin (Outaouais)
- M^e Roch Guertin (Montréal)
- M^e Suzanne Guèvremont (Montréal)
- M^e Jean-Charles Hare (Montréal)
- M^e Robert Hayes (Laval)
- M^e Serge Hebert (Richelieu)
- M^e Stéphane G. Hébert (Montréal)
- M^e Orna E. Hilberger (Montréal)
- M^e Martin Hovington (Montréal)
- M^e Yves Joli-Coeur, Ad. E. (Montréal)
- M^e France Joseph (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Peter Kalichman (Montréal)

- M^e Steven Mark Kmec (Montréal)
- M^e Gordon Kugler (Montréal)
- M^e Marie-José L'Ecuyer (Montréal)
- M^e Daniel Lacelle (Montréal)
- M^e Patrick Lafrance (Richelieu)
- M^e Marie-Claude Landry, Ad. E. (Bedford)
- M^e Raymond Landry (Montréal)
- M^e Hugues Langlais (Montréal)
- M^e Mario Langlois (Montréal)
- M^e Jacques A. Laurin (Montréal)
- M^e Chantal Lavallée (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e Ghislain Lavigne (Mauricie)
- M^e Mario Lavigne (Montréal)
- M^e Inès Le Roy (Montréal)
- M^e Jean M. Leclerc (Montréal)
- M^e Alain Pierre Lecours (Montréal)
- M^e Sylvie Leduc (Montréal)
- M^e France Legault (Montréal)
- M^e Barbara Leiter (Montréal)
- M^e Guy Lemay (Montréal)
- M^e Jean Lemoine (Montréal)
- M^e Simon-Pierre Lessard (Outaouais)
- M^e Gordon Levine (Montréal)
- M^e David H. Linetsky (Montréal)
- M^e Sylvain Lussier, Ad. E. (Montréal)
- M^e Nadine Marchi (Montréal)
- M^e Sylvie Marcil (Montréal)
- M^e Sylvain Marcotte (Outaouais)
- M^e Francine Martel (Montréal)
- M^e Josée Mayo, Ad. E. (Laval)
- M^e Robert G. McFetridge (Montréal)
- M^e Pamela McGovern (Montréal)
- M^e Steve McInnes (Montréal)
- M^e Jean-François Mercure (Montréal)
- M^e Donald Michelin (Montréal)
- M^e Monia Minville (Bas-St-Laurent / Gaspésie-IdIM)
- M^e Suzanne Moisan (Montréal)
- M^e Sherley Morin (Montréal)
- M^e Véronique Morin (Montréal)
- M^e Christopher R. Mostovac (Montréal)
- M^e Henri Nahabedian (Montréal)
- M^e Jean-Robert Noiseux (Outaouais)
- M^e Johanne Elizabeth O'Hanlon (Montréal)
- M^e Pierre Paquet (Montréal)
- M^e Sonia Paradis (Montréal)
- M^e David Pecho (Montréal)
- M^e Jean-François Pedneault (Montréal)
- M^e Claude Pellerin (Montréal)
- M^e Annie Pelletier (Québec)
- M^e Marie-Claude Perreault (Richelieu)
- M^e Jocelyn Pilote (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e David Everett Platts (Montréal)
- M^e Marc Poirier (Montréal)
- M^e Gilbert Poliquin (Montréal)
- M^e Reynald Poulin (Québec)
- M^e Stéphane Pouliot (Laval)
- M^e François Quintal (Montréal)
- M^e Marilyse Racicot (Bedford)
- M^e Jean Reynolds (Montréal)
- M^e Christopher Richter (Montréal)
- M^e Denis Rioux (Bas-St-Laurent / Gaspésie-IdIM)
- M^e Louis Riverin (Québec)
- M^e Philippe Rivest (Montréal)
- M^e Daniel Robert (Montréal)
- M^e Claude Rochon (Québec)
- M^e Paul Ryan (Montréal)
- M^e Louis Samuel (Montréal)
- M^e Jacques Savard (Montréal)
- M^e Normande Savoie (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Daniel Séguin (Montréal)
- M^e Martin F. Sheehan (Montréal)
- M^e Richard Sheitoyan (Montréal)
- M^e Caroline Simard (Outaouais)
- M^e Louis Sirois (Montréal)
- M^e Cathie St-Germain (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Sonia St-Onge (Richelieu)
- M^e Louis V. Sylvestre, Ad. E. (Laurentides / Lanaudière)
- M^e Robert Tessier (Montréal)
- M^e Jean-Rémi Thibault (Montréal)
- M^e Serge Tison (Montréal)
- M^e Pascale F. Tremblay (Saguenay / Lac-Saint-Jean)
- M^e Benoit Turcotte (Montréal)
- M^e Mireille Vanasse (Laval)
- M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
- M^e Roland Veilleux (Saint-François)
- M^e Jocelyn Verdon (Québec)
- M^e Harold M. White (Laval)
- M^e Michael D. Worsoff (Montréal)
- M^e Catherine Ouimet, secrétaire

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
DEMANDES D'ARBITRAGE	183	194	180
MONTRÉAL	85	96	92
EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL	98	98	88
AUDITIONS TENUES	205	286	152
DOSSIERS FERMÉS	189	206	182
SENTENCES ARBITRALES			
COMPTES RÉDUITS	65	43	58
COMPTES MAINTENUS	57	66	62
RÈGLEMENTS INTERVENUS	55	53	44
REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	6	5	5
DÉSISTEMENTS	9	8	2
ABSENCES DE JURIDICTION	2	5	4
REJETS DE LA DEMANDE HORS DÉLAI	0	0	0
COMPTES RÉDUITS À 0	6	3	7
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS AU 1 ^{ER} AVRIL 2016	211	199	198

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
NOMBRE DE DOSSIERS (ARBITRES UNIQUES)	110	96	81
NOMBRE DE DOSSIERS (CONSEILS)	73	98	99

Le Conseil de discipline

**NOMBRE
DE SÉANCES
124**

Mandat: Le Comité entend les plaintes formulées à l'égard d'un avocat pour infraction à la loi ou aux règlements du Barreau et se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Membres

- M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M^e Daniel Y. Lord, président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline

Présidents de conseils de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline:

- M^e Caroline Champagne
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Guy Giguère
- M^e Myriam Giroux-Delzotto (depuis le 4 janvier 2017)
- M^e Lyne Lavergne
- M^e Georges Ledoux (depuis le 9 mai 2016)
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Chantal Perreault
- M^e Pierre R. Sicotte

Membres désignés par le Conseil d'administration Montréal

- M^e David Assor (depuis le 31 août 2016)
- M^e Pierre Audet
- M^e Julie Baril
- M^e Christine Baudouin
- M^e Marie-Hélène Beaudoin (depuis le 31 août 2016)
- M^e Marc Beauchemin
- M^e Charles E. Bertrand
- M^e Normand Bérubé
- M^e J.L. Marc Boivin
- M^e Julie Bourduas
- M^e Josée Bouret
- M^e Louise Boutin
- M^e Louis Brien
- M^e Christiane Brizard
- M^e William Brock
- M^e Daniel Brunet (jusqu'au 31 août 2016)
- M^e Christian Charbonneau
- M^e Maurice Cloutier
- M^e Michèle Cohen (jusqu'au 31 août 2016)
- M^e Marie Giustina Corsi (depuis le 31 août 2016)
- M^e Charles Baudouin Côté
- M^e Robert Cox (depuis le 31 août 2016)
- M^e Pierre David Cyr (depuis le 31 août 2016)
- M^e Jean-Claude Danis
- M^e Stéphane Davignon (depuis le 31 août 2016)
- M^e François Demers
- M^e Lucie Demers (depuis le 31 août 2016)
- M^e Louise Desautels
- M^e Hélène Desgranges
- M^e Elaine Doyon
- M^e Cyndie Dubé-Baril
- M^e Hugues Duguay (depuis le 31 août 2016)
- M^e François Dupin (depuis le 31 août 2016)
- M^e Denis Ferland (depuis le 31 août 2016)
- M^e Avram Fishman (depuis le 31 août 2016)
- M^e Martin Fortier
- M^e Philippe Gariépy
- M^e Luc R. Gervais
- M^e Serge Ghorayeb (depuis le 31 août 2016)
- M^e Elisabeth Goodwin (depuis le 31 août 2016)
- M^e Réal Goulet
- M^e Sara Henningsson (depuis le 31 août 2016)
- M^e Awatif Lakhdar (depuis le 31 août 2016)
- M^e Marc Laperrière
- M^e Sylvain Larocque
- M^e Anne A. Laverdure
- M^e Martin Leblanc
- M^e Patrice Leblanc
- M^e Pierre Lecavalier
- M^e Jean M. Leclerc (depuis le 31 août 2016)
- M^e Hélène Leduc
- M^e Dominique Legault
- M^e Louis Legault
- M^e Jean Lemoine
- M^e Elysa Lessis (depuis le 31 août 2016)
- M^e David H. Linetsky
- M^e Anne Mailfait (jusqu'au 31 août 2016)
- M^e Jean-François Mallette (depuis le 31 août 2016)
- M^e Patrick Marcoux
- M^e Louis Marquis
- M^e Nadine Martin
- M^e Joël Mercier
- M^e Jean-François Mercure
- M^e Michel Miller
- M^e Claude Nadeau
- M^e Mark J. Paci
- M^e Isabelle Parizeau (depuis le 31 août 2016)
- M^e David Pecho (depuis le 31 août 2016)
- M^e Gilbert Poliquin
- M^e Dominique Poulin
- M^e David Emmanuel Roberge (depuis le 31 août 2016)
- M^e Madeleine Roy
- M^e Carole Samuel
- M^e Louis Samuel
- M^e Chantal Sauriol
- M^e Jean-Yves Simard
- M^e Andreas Stegmann
- M^e David Stolorow
- M^e Jean-Rémi Thibault
- M^e Benoit Turcotte
- M^e Philippe Vachon
- M^e Pierre Visockis
- M^e Jacques Waite

Le Conseil de discipline

Membres désignés par le Conseil d'administration Québec

- M^e Francis Bélanger
- M^e Pierre-Marc Bellavance,
- M^e Normand Boucher (depuis le 31 août 2016)
- M^e Roger Breton
- M^e Michelle Carignan
- M^e Patricia Claude
- M^e Alain Daigle
- M^e Pierre Daignault
- M^e Anne de Billy
- M^e Éric Denille
- M^e Karine Dionne
- M^e Brigitte Émond
- M^e Caroline Gagnon (depuis le 31 août 2016)
- M^e Linda Goupil
- M^e Guy Grantham (depuis le 31 août 2016)
- M^e Karina Houde
- M^e Luc Jobin
- M^e Marie Lafond
- M^e Stéphane Lamonde
- M^e Claude Larose (depuis le 31 août 2016)
- M^e Lise Malouin
- M^e Frédéric Maltais
- M^e Johanne McNeil
- M^e Marie-Alyne Pearson
- M^e Elisabeth Pinard (depuis le 31 août 2016)
- M^e Gilles Provençal

- M^e Denis Richard
- M^e Louis Riverin
- M^e Jocelyn Vallerand
- M^e Paule Veilleux

Membres désignés par le Conseil d'administration Régions

- M^e Francis Archambault
- M^e Silvy Atkins
- M^e Normand Auclair (depuis le 31 août 2016)
- M^e Serge Bernier
- M^e Sonia Cyr
- M^e Sylvain Gaudette
- M^e Michel Isabelle (depuis le 31 août 2016)
- M^e France Joseph
- M^e Francis Larin
- M^e Paul LeBoutillier
- M^e Sylvain Lemyre
- M^e Andray Renaud (depuis le 31 août 2016)
- M^e Normande Savoie
- M^e Raymond-Mathieu Simard
- M^e Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général:

- M^e Dyane Perreault, par intérim
(du 1^{er} avril au 17 juillet 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)



Nature des plaintes du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

NATURE DES PLAINTES	NOMBRE DE CHEFS
Acte dérogatoire à l'honneur de la profession	27
Appropriation	22
Condamnation(s) criminelle(s)	4
Défaut de collaborer avec le Bureau du Syndic	5
Défaut de déposer dans un compte en fidéicommis	10
Défaut de répondre	11
Défaut de se présenter devant le tribunal	1
Défaut de soutenir l'autorité des tribunaux	2
Défaut de tenir à jour sa comptabilité	1
Entrave	1
Fausse(s) déclaration(s)	7
Inconduite*	27
Induire en erreur	3
Manque de loyauté	4
Manque d'objectivité, de modération et dignité	1
Négligence	25
Utilisation compte en fidéicommis non justifiée	1
Utilisation compte en fidéicommis à des fins autres	6
Utilisation d'honoraires à des fins autres	4
Total des chefs	162
Nombre de plaintes (dossiers)	74

*Visé seulement par des plaintes privées

TOTAL DES PLAINTES PAR ANNÉE

Syndic du Barreau du Québec

2014-2015 49

2015-2016 67

2016-2017 46

Syndic ad hoc à la suite
de la révision (art. 123.3 C.P.)

2014-2015 0

2015-2016 0

2016-2017 1

Plaignant privé

2014-2015 12

2015-2016 21

2016-2017 27

Décisions du Conseil de discipline

	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	4
Rejetant la plainte	7
Acquittant l'intimé	6
Déclarant l'intimé coupable	12
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	25
Imposant une sanction	19

Arrêt des procédures	1
Retourne au greffe de discipline	0
Toute autre décision	21

Le Conseil de discipline

Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	NOMBRE	
	Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0
Article 160 du <i>Code des professions</i> : lecture dirigée et personnalisée	0	0

	NOMBRE
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	71

Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	28
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	21
Période de radiation d'un an à cinq ans	38
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	2
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	7
Amende de plus de 1000 \$	14
Réprimande	19
Ordonnance de remboursement	6
Révocation de permis	0
Radiation provisoire	1

Avis de radiation	27 avis de radiation pour 20 avocats
-------------------	--------------------------------------

Décisions contestées

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	5
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	11

COUR SUPÉRIEURE	
Révision judiciaire à la Cour supérieure	4

Le Comité de révision des plaintes

Mandat

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Son mandat est de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Il doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

Le Comité peut également suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité de l'inspection professionnelle.

Nombre de séances

35 séances de travail pour 377 avis rendus et 14 décisions voulant que la demande ait été déposée hors délai et pour lesquels aucun avis sur le fond n'a été rendu.

Membres

- M^e Joanne Granger, présidente
- M^{me} Marie-Christine Anctil
- M^e Mylène Beaupré
- M. Normand W. Bernier
- M. Robert Blanchette
- M. Benoit Boivin
- M. Guy R. Brisson
- M^{me} Louise-Marie Brousseau
- M^e Jacques Chandonnet
- M^e Marie-Pierre Charland
- M^e Alain Chassé
- M^{me} Rolande Daignault
- M^e Karl Delwaide
- M^e Geneviève Desrosiers
- M^e Claude J.E. Dupont
- M^e Pierre Gagné
- M^e Sharon Godbout
- M. Jacques Henrichon
- M^e Vanessa Lachance
- M^e Linda Lavoie
- M^e Sylvain Marcotte
- M^e Carolyne Mathieu
- M^{me} Renée O'Dwyer
- M^e Marie A. Pettigrew
- M^{me} Huguette Picard
- M^e Isabelle Racine
- M^e André J. Roy
- M^e Alain R. Roy
- M^e Frank Schlesinger
- M^e Jean-Guy Villeneuve
- M^e Dyane Perreault, par intérim (du 1^{er} avril au 17 juillet 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)

Demandes de révision

2014-2015: 305 2015-2016: 390 2016-2017: 386

Avis rendus

2014-2015: 309

(298 avis + 11 décisions hors délai)

2015-2016: 382

(362 avis + 20 décisions hors délais)

2016-2017: 391

(377 avis + 14 décisions hors délais)

Avis négatifs

2014-2015: 288

2015-2016: 357

2016-2017: 359

Avis positifs

2014-2015: 2

2015-2016: 2

2016-2017: 4

Compléments d'enquête

2014-2015: 1

2015-2016: 3

2016-2017: 8

Inspection professionnelle concurrent aux autres avis

2014-2015: 7

2015-2016: 6

2016-2017: 6

Le Comité du Fonds d'indemnisation

Mandat

Le Comité analyse et enquête sur les demandes d'indemnisation liées à une appropriation ou à une utilisation à des fins autres des sommes versées en fidéicomis et fait rapport de ses recommandations au Conseil d'administration.

Nombre de séances

7 séances

Membres

- M^e Mario Welsh, président
- M^e Christine Aubé-Gagnon (depuis le 8 juillet 2016)
- M^e Nathalie Bédard (jusqu'au 8 juillet 2016)
- M^e Stanislas Bricka (depuis le 8 juillet 2016)
- M^e Pascale Caron
- M^e Francis Donovan
- M^e Francine Martel
- M^e Chantal Massé
- M. Louis Roy*
- M^e Martin F. Sheehan
- M^e Charles Taschereau
- M^e Geneviève Tremblay
- M^e Ruth Veilleux (jusqu'au 8 juillet 2016)
- M^e Dyane Perreault, par intérim (du 1^{er} avril au 17 juillet 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)

*En vertu de l'article 6 du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, ce membre est choisi parmi les administrateurs nommés au Conseil général par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Répartition des dossiers actifs

Les 92 dossiers actifs au 31 mars 2017 se répartissent de la façon suivante:

- 44 dossiers dont le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- 43 dossiers ont été transmis à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- 5 dossiers sont en attente de la réception du reçu-subrogation.

Répartition des indemnités en fonction des dossiers fermés

L'indemnité reconnue aux réclamants est sujet, le cas échéant, au plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*¹ pour les réclamations reçues avant le 20 mars 2014, ou à l'article 13 du nouveau *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, pour celles reçues depuis cette date.

Sommaire des dossiers d'indemnisation – 2016-2017

	N ^{bre} de dossiers	Total des montants réclamés
Total des dossiers actifs à traiter pendant l'année	149	7 683 726,85 \$
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016	73	6 702 606,81 \$
Nouvelles réclamations	76	981 120,04 \$
Dossiers fermés (fermés / fermés sans traitement / désistements)	57	2 090 288,61 \$
Total des dossiers actifs au 31 mars 2017	92	5 593 438,24 \$

¹ R.R.Q., c. B-1, r.11

Le Comité du Fonds d'indemnisation

FINALITÉ	TOTAL DES MONTANTS RÉCLAMÉS	INDEMNITÉS RECONNUES PAR LE CFI	INDEMNITÉS RECONNUES PAR LE C.A.	INDEMNITÉS PAYÉES	N ^{BRE} DE DOSSIERS FERMÉS
ACCUEILLIE	55 204,21 \$	55 204,21 \$		55 204,21 \$	10
ACCUEILLIE EN PARTIE	151 559,96 \$	119 916,55 \$	50 000,00 \$	127 620,89 \$	12
PRORATA, ACCUEILLIE EN TOTALITÉ	- \$	- \$	- \$	- \$	0
PRORATA, ACCUEILLIE EN PARTIE	- \$	- \$	- \$	- \$	0
PRORATA, DÉSISTEMENT	- \$	- \$	- \$	- \$	0
DÉSISTEMENT	326 609,00 \$	- \$	- \$	- \$	3
FERMÉE SANS TRAITEMENT +	620 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	7
REJETÉE	2 535 925,36 \$	- \$	- \$	- \$	25
FINALITÉ	3 689 298,53 \$	175 120,76 \$	50 000,00 \$	182 825,10 \$	57

Le Comité d'accès à la profession

Mandat

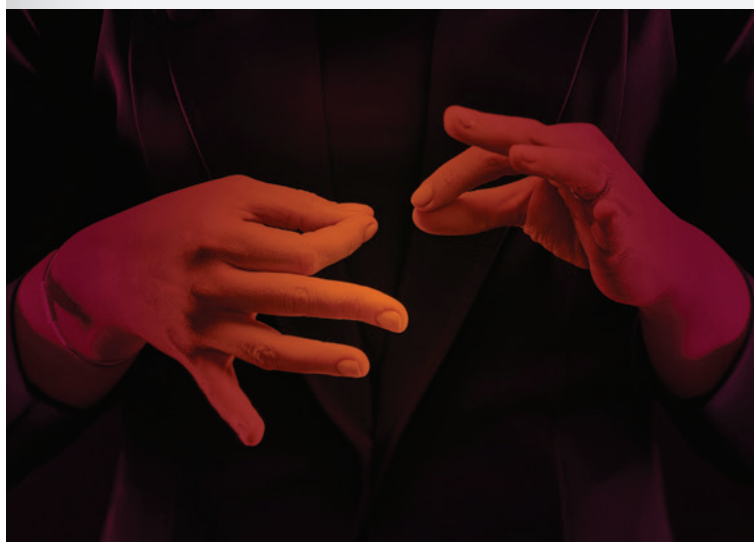
Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Il examine le dossier des candidats à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre, et doit s'enquérir si les candidats possèdent les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession. Il se prononce aussi sur leur admissibilité.

Nombre de séances

68 séances

Membres

- M^e Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1^{er} avril 2011
- M^e Anna Mélisa Chiasson (depuis le 1^{er} septembre 2016) (jusqu'au 1^{er} septembre 2016) M^e Jason Wayne Downey
- M^e Véronique Emond (depuis le 1^{er} septembre 2016)
- M^e Joanne de Grand'Maison
- M^e Catherine Fournier (jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
- M^e Sonia Gagnon (jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
- M^e Stéphanie Germain
- M^e Patrick Lafrance
- M^e Marie-Ève Landreville (depuis le 1^{er} septembre 2016)
- M^e Steeve Larivière
- M^e Anne Lessard (jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
- M^e Joanne Marceau
- M^e Hélène Mathieu
- M^e Jean-François Morin
- M^e Marc Nepveu
- M^e Frédéric Pérodeau
- M^e Richard Roy (depuis le 1^{er} septembre 2016)
- M^e Jacinthe Savoie
- M^e Michèle St-Onge
- M^e Walter Chi Yan Tom
- M^e Dyane Perreault, par intérim (du 1^{er} avril au 17 juillet 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)



Le Comité d'accès à la profession

Rapport

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

	2014	2015	2016
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ADMISSION À L'ÉCOLE DU BARREAU REÇUES	1527	1486	1486
DEMANDES SOUS ENQUÊTE*			
ADMISSION À L'ÉCOLE DU BARREAU	435	582	481
INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE	10	16	28
PERMIS SPÉCIAUX	42	53	61
RÉVOCATION DE PERMIS			
ÉQUIVALENCE	4	4	
ÉTUDIANT AU BARREAU / STAGIAIRE	2	1	
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES SOUS ENQUÊTE	493**	656**	571**
NATURE DE L'ANALYSE	2014	2015	2016
NOMBRE DE DEMANDES ANALYSÉES PAR VOIE DÉTAILLÉE	286	399	413
NOMBRE DE DEMANDES NÉCESSITANT UNE CONVOCATION EN AUDITION	61	92	78
NOMBRE DE DEMANDES NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT	146	165	80
TOTAL DES DEMANDES, SELON LA CATÉGORIE	493**	656**	571**

FINALITÉ DES DEMANDES	2014	2015	2016
CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES	429	580	470
CANDIDATS DÉCLARÉS INADMISSIBLES	10	10	17
ENQUÊTES EN COURS	14	7	31
DÉSISTEMENTS EN COURS DE PROCESSUS	27	50	46
DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE DE DOSSIER PAR L'ÉCOLE OU LE SERVICE DES GREFFES	13	9	7
TOTAL DES FINALITÉS, SELON LA CATÉGORIE	493**	656**	571**

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

*Les termes « Demandes sous enquête » désignent les demandes qui ont nécessité une analyse détaillée ou une enquête par le Comité d'accès à la profession, à la différence des demandes acceptées sur analyse sommaire du dossier.

**17 dossiers de l'année 2015 ont été traités en 2016 et inclus dans le nombre total de dossiers, soit 571.

Le Comité de l'inspection professionnelle

Mandat

Le Comité rend des décisions à l'égard de membres qui font l'objet d'une enquête spéciale, d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

**NOMBRE
DE SÉANCES** 3

Membres

- M^e Frédéric Pérodeau, président
- M^e Denis Bouchard (jusqu'au 31 août 2016)
- M^e Jean-Claude Chabot
- M^e Manon Gaudreault
- M^e Élise Leclerc
- M^e Anne-Marie Montplaisir
- M^e Diane Poirier
- M^e Steven Slimovitch (depuis le 31 août 2016)
- M^e Gérald Soulière (jusqu'au 31 août 2016)
- M^e François Valin
- M^e Kenneth Zigby
- M^e Dyane Perreault, par intérim (du 1^{er} avril au 17 juillet 2016),
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)

Le Comité de l'inspection professionnelle

Vérification

	NOMBRE
MEMBRES VISITÉS	538
FORMULAIRES OU QUESTIONNAIRES TRANSMIS AUX MEMBRES, S'IL Y A LIEU	920
FORMULAIRES OU QUESTIONNAIRES RETOURNÉS AU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, S'IL Y A LIEU	
RAPPORTS DE VÉRIFICATION DRESSÉS À LA SUITE D'UNE VISITE	535
RAPPORTS DE VÉRIFICATION DRESSÉS À LA SUITE DE LA TRANSMISSION D'UN FORMULAIRE OU D'UN QUESTIONNAIRE, S'IL Y A LIEU	797

Enquêtes

	NOMBRE
MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE	2
RAPPORTS D'ENQUÊTE DRESSÉS	2

Recommandations du directeur de l'Inspection professionnelle au Comité de l'inspection professionnelle d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
UN STAGE SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN STAGE AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN STAGE AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	2
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	

Décisions du Comité de l'inspection professionnelle

	NOMBRE
APPROUVANT, EN TOTALITÉ, LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	2
REJETANT, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	
ACCORDANT LA DEMANDE DE PROLONGATION DE STAGE	
REJETANT LA DEMANDE DE PROLONGATION DE STAGE ET ORDONNANT UN NOUVEAU STAGE	1
ORDONNANT LA RADIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 55, ALINÉA 3, DU CODE DES PROFESSIONS	
CONFIRMANT LA RÉUSSITE DU STAGE DE PERFECTIONNEMENT	
ENTÉRINANT UN MAÎTRE DE STAGE	
SE DESSAISISSANT D'UN DOSSIER	

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	NOMBRE
En application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions	83



Le Comité des équivalences

Mandat

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Nombre de séances

Il y a eu trois séances régulières et une séance spéciale pour l'exercice 2016-2017.

Membres

- M^e Lucie Lauzière, présidente (depuis septembre 2016) (auparavant vice-présidente)
- M^e Manon Beaumier
- M^e Daniel Brunet (jusqu'en septembre 2016)
- M^e Isabel Cristina Gamboa Luna
- M^e Sébastien Gariépy (jusqu'en septembre 2016)
- M^e François LeBorgne
- M^e Philippe-Jacques Rousseau (jusqu'en septembre 2016)
- M^e Frédérique Le Colleter (depuis septembre 2016)
- M^e Marylène Drouin (depuis septembre 2016)
- M^e Benoit Moore (de septembre 2016 à mars 2017)
- M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire

Faits saillants

L'Ordre a reçu environ 2000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ou sur l'admissibilité d'une demande.

Depuis l'automne 2016, une procédure simplifiée a été mise en place dans le but d'alléger et d'accélérer le traitement des demandes de reconnaissance d'équivalence. Cette procédure a permis de réduire de moitié le délai de traitement des demandes.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens :

- pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France;
- pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue à l'article 13 du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation*;
- pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec* qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec.

Pour l'année 2016-2017, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2016.

Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription. Le Comité des équivalences a émis deux recommandations à l'égard de candidats en réinscription durant l'exercice 2016-2017.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
AU CANADA	1	0	0	1	0
HORS DU CANADA	170	48	143	0	27

Le Comité de la formation des avocats

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

Nombre de séances

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le Comité de la formation des avocats n'a pas tenu de réunion.

Membres

- M^e Étienne Dubreuil, président (nommé par le Conseil d'administration)
- M^e Charles Denis (nommé par le Conseil d'administration)
- M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)
- M^e Stéphanie Bernstein (nommé par le BCI)
- M^e Jean-François Gaudreault-DesBiens (nommé par le BCI)
- M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire (nommée par le Barreau)

Rapport

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2016-2017. Cependant, au courant des mois de janvier et février 2017, dans le cadre des travaux relatifs à l'évolution du programme de formation professionnelle, la direction de l'École du Barreau a visité, en compagnie de représentants du Comité de la formation professionnelle, les doyens de toutes les facultés de droit. Ces rencontres ont permis d'échanger sur l'évolution du programme envisagée par l'École et de voir comment l'arrimage peut se faire avec les programmes universitaires. À chacune des rencontres, les échanges ont été fructueux et cordiaux. Les représentants des facultés de droit comprennent le rôle de l'École du Barreau qui se veut complémentaire à celui des universités.

Soulignons enfin qu'une rencontre du CFA a été fixée au 25 avril prochain. Ce sera l'occasion de faire le point sur les travaux entourant l'évolution du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau ainsi que sur la période de référence de la formation continue obligatoire qui s'est terminée le 31 mars 2017.

Le Comité de la formation professionnelle

Mandat

- Décide des grandes orientations de l'École du Barreau.
- Rend compte des activités de l'École du Barreau au Comité administratif du Barreau du Québec.

Nombre de séances

13 séances

Membres

- M^e René Gauthier, président (jusqu'au 2 février 2017)
- M^e Étienne Dubreuil, président (depuis le 16 février 2017)
- M^e Hugo Babos-Marchand
- M^e Philippe Boivin
- M^e Christiane Brizard
- M^e Silviu Bursanescu (jusqu'au 18 janvier 2017)
- M^e Claudia Duchesne-Pérusse
- M^e Marie-Douce Huard
- M^e Nancy Lajoie
- M^e Peter Moraitis
- M^e Rosalie Plouffe (jusqu'au 18 mai 2016)
- M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire
- M^{me} Amélie Borges, secrétaire

Le Comité de la formation professionnelle

Rapport

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. À l'automne 2016, 561 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 528 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2017, 721 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le Comité de la formation professionnelle a émis 890 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 1045 stages.

Faits saillants

Le programme de formation de l'École a été mis en place en 2005. Dix ans plus tard, il est devenu opportun de le revoir afin qu'il réponde encore mieux aux impératifs de protection du public et aux besoins du marché et de formation des jeunes avocats tout en s'assurant que les nouvelles technologies sont, le cas échéant, mises à contribution. Dans cette perspective, le CFP a dégagé les grandes orientations de l'évolution du programme et en proposera un nouveau dans les mois à venir.

SAVIEZ-VOUS QUE

Depuis l'automne 2016, 30 cours ont été offerts en ligne via la plateforme Web-pro école et que l'École diffusera environ 50 % des cours préparatoires en ligne à l'automne 2017 ?

Le Comité de la formation continue obligatoire

Mandat

- S'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession.
- Détermine les activités de formation (et leur durée admissible) ainsi que les dispensateurs qui sont reconnus aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*.

Nombre de séances

- 7 séances régulières
- 5 séances téléphoniques

Membres

- M^e Charles Denis, président (depuis septembre 2016)
- M^e Odette Jobin-Laberge (jusqu'en septembre 2016)
- M^e Jason Lee Johnson
- M^e Jacques Lemay (jusqu'en septembre 2016)
- M^e Benoît Moore (jusqu'en mars 2017)
- M^e Marie-Ève Paré
- M^e Sophie Morin
- M^e Sophie Lacroix
- M^e Stéphane Duranleau (de septembre à octobre 2016)
- M^e Emmanuelle Campeau (depuis septembre 2016)
- M^e Sylvain Thibault (depuis décembre 2016)
- M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire

Le Comité de la formation continue obligatoire

Rapport

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il rend annuellement plus de 7000 décisions relativement à la reconnaissance individuelle des activités de formation, à la reconnaissance des activités de dispensateurs et du statut de dispensateur reconnu, aux demandes de dispense ainsi qu'à l'envoi des avis de défaut relativement aux formations continues obligatoires et à l'obligation de formation continue.

Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

La Formation continue du Barreau du Québec développe l'offre de formation continue du Barreau du Québec. Cela représente :

- 249 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, Rendez-vous de la formation, *Grands rendez-vous*)
- 26 nouvelles formations en ligne pour un total de 82 formations
- 25 288 inscriptions
- 56 143 heures de formation reconnue

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues.

Le Comité des requêtes

Mandat

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65(3), 67, 70, 72, 74, 122(2) de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations, ou de la prime d'assurance, ou défaut de compléter l'inscription annuelle ou de compléter ses heures de formation continue obligatoire, le cas échéant.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger

le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Nombre de séances

Neuf séances du Comité des requêtes et quatre séances du Conseil d'administration ont eu lieu afin d'analyser 27 dossiers. Ces 27 dossiers ont donné lieu à 13 auditions sur le fond et 14 décisions sur dossier.



Le Comité des requêtes

Membres

- M^e Louis François Asselin, vice-président
- M^e Antoine Aylwin, vice-président
- M^e Charles Belleau
- M^e Caroline Blache
- M^e Isabelle Boillat
- Madame la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.
- M^e André Buteau
- M^e Marc Charbonneau
- M^e Marie Cousineau
- Madame la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Thomas R.M. Davis
- M^e Jean Deaudelin
- M^e Luc Deshaies
- M^e Manon Des Ormeaux
- M^e Maryse Dubé
- Madame la bâtonnière Magali Fournier
- M^e Nathalie Fournier
- M^e Pascale Gaudette
- M^e Eliane Hogue
- M^e Rima Kayssi
- Madame la bâtonnière Lu Chan Khuong
- M^e Anne-Marie Laflamme
- M^e Nancy Leblanc
- M^e Jamilla Leboeuf
- M^e Simon-Pierre Lessard
- M. le bâtonnier Pierre Lévesque
- M^e Andréanne Malacket
- M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.
- M. le bâtonnier Louis Masson
- M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
- M^e Gregory James Moore
- M^e Marek Nitoslawski
- M^e Pascale Pageau
- M^e Marie Paré
- M^e Robert Poitras
- Madame la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E.
- M^e Judith Rochette
- M^e Claude Savoie
- M. le bâtonnier Bernard Synnott
- M^e Christian Tanguay
- M^e Michel Tessier
- M^e Michèle Thivierge
- M^e Diane Trudeau
- M^e Nathalie Vaillant
- M^e Caroline Dominique Vien
- M^e Dyane Perreault, par intérim (du 1^{er} avril au 17 juillet 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir du 18 juillet 2016)

Greffe du Comité des requêtes 2016-2017

POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2017	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2017
REQUÊTE EN INSCRIPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 67 L.B.	2	3	5	0
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU DE :				
L'ARTICLE 65(1) L.B. (IA ET COT)	5	14	15	4
L'ARTICLE 65(1) L.B. (FCO)	7	18	25	0
L'ARTICLE 65(3) L.B.	2	3	3	2
L'ARTICLE 66 L.B.	1	6	5	2
L'ARTICLE 70 L.B.	15	34	32	17
L'ARTICLE 70 (AR) L.B.	1	4	3	2
L'ARTICLE 71(2) L.B.	0	0	0	0
L'ARTICLE 72 L.B.	7	1	7	1
L'ARTICLE 74 L.B.	5	3	8	0
L'ARTICLE 122 L.B.	4	1	5	0
L'ARTICLE 122(2) L.B.	0	4	2	2
REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 L.B.				
COMITÉ DES ÉQUIVALENCES	2	1	2	1
COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION	0	3	1	2
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	3	1	2
INFRACTIONS CRIMINELLES — VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.	4	15	13	6
SANCTION DISCIPLINAIRE — VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 C.P.	0	0	0	0
TOTAL DES DOSSIERS	55	113	127	41

Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

Mandat

Accrédite les médiateurs en regard des exigences posées par le Barreau du Québec.

Membres

- M^e Marie-Josée Brunelle
- M^e Paul Michaud
- M^e Marie-Claude Picard
- M^e Carmine A. Pontillo
- M^e Yves Tourangeau
- M^e Dyane Perreault, secrétaire

Rapport

En date du 31 mars 2017, le Barreau du Québec comptait 913 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 576 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 81% des médiateurs en médiation aux petites créances.

Nombre de séances

12 séances

Le Comité accréditeur en médiation familiale

Mandat

Gère l'accréditation en cette matière et étudie les dossiers de demandes d'accréditation.

Nombre de séances

8 séances

Membres

- M^e Marie-Josée Brodeur
- M^e Céline Gagnon
- M^e Hélène Gagnon
- M^e David Pecho
- M^e Johanne Roby
- M^e Miville Tremblay
- M^e Dyane Perreault, secrétaire

Rapport

À ce jour, il y a 600 médiateurs accrédités en médiation familiale membres du Barreau du Québec, ce qui représente 51,9% des médiateurs en médiation familiale.



Le Comité sur la sténographie

Mandat

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

Nombre de séances

5 séances

Membres

Nommés par le C.A. du Barreau du Québec

- M^e Manon Des Ormeaux, présidente (jusqu'au 31 mars 2017)
- M^e Normand Auclair
- M^e Annie Quimper

Nommés par l'APSOQ (organisme représentatif des sténographes)

- M^{me} Suzanne Baril, vice-présidente
- M^{me} Odette Gagnon
- M. Jean-Philippe Clément

Désignée par la ministre de la Justice

- M^e Christine Bolduc (depuis le 2 février 2016)

Secrétaire du Comité sur la sténographie :

- M^e Dyane Perreault (jusqu'à fin août 2016)
- M^e Catherine Ouimet (à partir de septembre 2016)

Rapport

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la onzième année, le Tableau des sténographes. Il compte, pour l'année 2016-2017, 167 sténographes officiels, dont 26 ont plus de 45 années d'exercice. Durant l'exercice,

des modifications au Règlement sont entrées en vigueur, lesquelles portent essentiellement sur les points suivants :

- Le Comité délivre maintenant une attestation de sténographie et non plus un certificat de sténographie;
- Un sténographe dûment inscrit au Tableau des sténographes qui désire travailler dans une langue autre que celle indiquée dans son attestation (français ou anglais) est dispensé de passer l'épreuve théorique de l'examen, mais doit passer l'épreuve d'orthographe et de grammaire, ainsi que l'épreuve de sténographie (vitesse);
- Un sténographe dûment inscrit au Tableau des sténographes qui désire travailler avec une méthode autre que celle indiquée dans son attestation est dispensé de passer l'épreuve théorique et celle d'orthographe et de grammaire de l'examen. Il doit alors passer une seule épreuve, celle de sténographie (vitesse);
- Un sténographe dûment inscrit au Tableau des sténographes qui désire travailler dans une autre langue et une méthode autre que celles indiquées dans son attestation est dispensé de passer l'épreuve théorique de l'examen. Il doit cependant passer deux épreuves : celle d'orthographe et de grammaire, ainsi que celle de sténographie (vitesse);
- Dorénavant, les sténographes n'ont plus à identifier annuellement le nom de leur répondant en cas d'incapacité ou de décès. Cette désignation se fait lors de la 1^{re} inscription au Tableau des sténographes;
- Il n'y a plus de limite au nombre d'examens de reprise auquel un candidat peut s'inscrire.

Par ailleurs, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, sept organismes étaient reconnus par le Comité comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, de l'Institut France Quitard, du Collège Georges Brown, de la Chartered Shorthand Reporters' Association of Ontario (CSRAO), de la Northern Alberta Institute of technology (NAIT), du Canadian Center for Verbatim Studies et de l'American Realtime Court Reporting Institute. Cependant, le Canadian Center for Verbatim Studies ne délivre plus, depuis 2015, d'attestation équivalente étant donné la modification de leur cursus scolaire. Ce faisant, le Comité a décidé de retirer cet organisme de la liste, sauf si l'attestation présentée par le candidat a été délivrée avant 2015.

Le Comité sur la sténographie

Enfin, le Comité a été saisi de trois plaintes concernant des sténographes.

NOMBRE DE PLAINTES 2016-2017	REJETÉE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE	AUDITIONS	N° DE JOURS D'AUDITION	REJET DE LA PLAINTÉ	CULPABILITÉ
3	0	2	2	3	0

Il n'y a aucune plainte faisant actuellement l'objet d'un examen sommaire, ni aucune en attente d'une audition. Le Comité a octroyé une subvention au montant de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

Mandat

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat.

Nombre de séances

Le Comité s'est réuni une fois en 2016 – 2017 pour discuter des dossiers et enjeux sur l'exercice illégal.

Membres

M^e Richard D'Amour, président (Longueuil)
M^e Kathy Tremblay (Abitibi-Témiscamingue)
M^e Sébastien Gagnon (Saint-François)
M^e Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
M^e Guylaine Trudeau (Côte-Nord)
M^e Denys P. Godin (Mauricie)
M^e Nathalie Guertin (Montréal)
M^e Lisa Bérubé (Québec)
M^e Stéphane Pouliot (Laval)
M^e Richard Hotton (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
M^e Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)
M^e France Bélanger (Bedford)
M^e Gérard Brouillette (Outaouais)
M^e José Luis Baz (Arthabaska)
M^e Éliane Hogue, secrétaire

Le Comité exécutif sur l'exercice illégal

Nombre de séances

Trois séances

Membres

M^e José Luis Baz
M^e Richard D'Amour, président
M^e Nathalie Guertin
M^e Lisa Bérubé
M^e Éliane Hogue, secrétaire

	NOMBRE
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	54
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	3
Jugements rendus portant sur l'exercice illégal	2
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	2 (2 chefs)
Retraits	1 (1 chef)
Autres – Devant le tribunal	
Montant total des amendes imposées	3 000 \$

Le personnel du Barreau

Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017. **À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (*)** n'étaient plus employées du Barreau le 31 mars 2017.

Direction générale

- Lina Aquino, attachée au cabinet du bâtonnier et au directeur général
- Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs
- M^e Claudia P. Prémont, Ad. E., bâtonnière du Québec
- Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale
- M^e Lise Tremblay, directrice générale

Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques découlant de la fusion entre le Secrétariat de l'Ordre, le Contentieux, le Service de recherche et législation et le Service de gestion de l'information

- M^e Ana Victoria Aguerre, avocate à la recherche et législation
- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques
- Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives
- France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux
- Martin Dufour, conseiller spécial gestion de l'information
- M^e Maxime Fournier, avocat à la recherche et législation (temporaire)*
- M^e Gaston Gauthier, avocat aux affaires juridiques*
- Danièle Gignac, secrétaire à la recherche et législation
- Lucie Grenier, technicienne sénior en documentation (avec mandat délégué)
- M^e Réa Hawi, avocate à la recherche et législation
- Marie-Ève Héту, technicienne en gestion des documents et archives
- M^e Éliane Hogue, avocate aux affaires juridiques
- Magali Job, secrétaire à la recherche et législation
- Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre
- Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)
- M^e Arianne Leblond-Ménard, avocate junior (temporaire)
- Charlotte Léger, secrétaire à la recherche et législation
- M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat recherche et législation (législation professionnelle)
- Jocelyne Major, secrétaire du directeur, Recherche et législation
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
- Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

- M^e Katherine Poirier, avocate junior aux affaires juridiques*
- Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux
- Ana Paula Sa de Oliveira, stagiaire*
- M^e Marc Sauvé, conseiller principal - Recherche et législation
- Murielle Vaillancourt, technicienne sénior en documentation

Bureau du syndic

Montréal

- Bouchra Adaoui, agente d'information au public
- M^e Maryse Ali, avocate au Bureau du syndic
- M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation
- Solange Bellavance, secrétaire de relève (temporaire)*
- M^e Nicolas Bellemare, syndic adjoint
- Margarette Bernard, adjointe d'avocat(s) à la conciliation
- Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession au Bureau du syndic (Montréal)
- Joanne Cloutier, secrétaire de relève au Bureau du syndic
- M^e Édith Delisle, avocate à la conciliation
- M^e Corinne Denis-Masse, avocate au Bureau du syndic
- M^e Pierre Despatis, syndic adjoint
- Hager Eghtedari, adjointe d'avocat(s) à la conciliation
- M^e Chantal Fafard, syndic adjointe
- Nathalie Gagnon, agente à la gestion des dossiers au service de l'inspection du syndic
- M^e Claude-Henri Grignon, avocat de soutien sénior
- Linda Kelley, commis à la numérisation
- Suzanne Laberge, inspecteur-enquêteur
- M^e Marie-France Laforce, avocate responsable à l'accueil et à l'information
- M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
- Francine Leroux, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- Ludita Luparu, commis de service
- M^e Guylaine Mallette, syndic adjointe
- M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
- M^e Claudie Lévesque, syndic adjointe
- M^e Marie-Claude Paquette, syndic adjointe
- M^e Monik Trempe, avocate à la conciliation
- Émeline Dalmaz, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- Anne-Frédérique Déry, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- M^e Isabelle Haché, avocate au Bureau du syndic (temporaire)*
- Suyin Koessling, secrétaire à l'inspection du Bureau du syndic (temporaire)
- M^e Geneviève Lefebvre, syndic adjointe
- Nikolas Lefebvre, inspecteur-enquêteur*
- Monique Massicotte, adjointe juridique aux syndicats adjoints

Le personnel du Barreau

- Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur
- Diane Miron, préposée au service de l'inspection au Bureau du syndic
- Sarah Monfiston, secrétaire de soutien au Bureau du syndic
- M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
- M^e Brigitte Nadeau, syndic adjointe
- M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
- Judith-Silvine Nazaire, adjointe d'avocats au Bureau du syndic (Info-déonto)
- Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes
- M^e Jean Rivard, inspecteur-enquêteur
- Sophie Roberge, inspecteur-enquêteur
- Nicole Roy, adjointe d'avocats à la conciliation
- M^e Miriam Sanschagrin, avocate au Bureau du syndic
- Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- M^e Jasmine Simard, avocate à la conciliation
- M^e Janou Théorêt, avocate au Bureau du syndic (temporaire)
- M^e Marie-Claude Thibault, syndic adjointe
- M^e Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation
- Janissa Uriol, adjointe d'avocats au Bureau du syndic
- Nancy Vincent, adjointe du syndic
- Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête
- M^e Stephen Wishart, syndic adjoint
- M^e Cesar Augusto Zapata Meija, avocat au Bureau du syndic
- M^e Guy Bilodeau, syndic

Québec

- M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint Québec
- M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
- M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint Québec
- M^e Dominique Jolin, syndic adjointe Québec
- Isabelle Martin, adjointe juridique aux syndicats adjoints (Québec)
- M^e Albina Mulaomerovic, avocate au Bureau du syndic à Québec
- M^e Patrick Richard, syndic adjoint Québec
- Nathalie Roy, secrétaire d'un syndic adjoint (Québec)
- Claudine Vézina, adjointe juridique à un syndic adjoint et à un avocat au Bureau du syndic (Québec)

Communications

- Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*
- France Bonneau, directrice*
- Marie-Hélène Jodoin, adjointe aux communications
- Stéphane Jose, coordonnateur aux communications / publications imprimées et électroniques
- Martine Meilleur, coordonnatrice des communications
- Claire Mercier, secrétaire du directeur
- Virginie Savard, coordonnatrice des communications

École du Barreau

- Michel Bal, agent aux dossiers étudiants *
- Solange Bastien, secrétaire à la documentation
- Amélie Borges, adjointe du directeur de l'École du Barreau
- M^e Geneviève Cabana, coordonnatrice à la direction du programme, des évaluations et des stages
- Jacinthe Caron, adjointe au programme
- Line Desjardins, préposée à la comptabilité
- Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations
- Karina Ferland, préposée aux services étudiants (temporaire)*
- Marina Goncharova, préposée aux stages
- Kathy Otis, commis à la comptabilité
- Josée Paul Hus, agente aux dossiers étudiants
- Danielle Rodrigue, chargée de gestion financière
- M^e Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau

École du Barreau – Centre de Montréal

- Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants
- M^e Brigitte Deslandes, adjointe à la direction du Centre de Montréal de l'École du Barreau
- Anne Dupuis, préposée à l'information
- Marie-Andrée Pineault, préposée services aux étudiants
- Sarah St-Jean, préposée à l'information*
- Céline Théberge, secrétaire du directeur du Centre de Montréal
- M^e Josée Turcotte, directrice du Centre de formation professionnelle de Montréal

École du Barreau – Centre de Gatineau

- Solange Labrosse, secrétaire du directeur, Centre de Gatineau
- M^e Jean-Paul Osborne, directeur du Centre de formation professionnelle de Gatineau
- Laïla Oufkir, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Gatineau

École du Barreau – Centre de Québec

- M^e André Jacques, directeur du Centre de formation professionnelle de Québec
- Lyne Leclerc, préposée aux activités de formation et aux évaluations
- Robert Parrot, directeur par intérim du Centre de Québec*
- Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire du directeur, Centre de Québec
- Louise Villeneuve, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Québec

Le personnel du Barreau

École du Barreau – Centre de Sherbrooke

- Lysane Boyer, préposée aux activités de formation et aux évaluations
- Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Sherbrooke
- M^e Daniel Grégoire, directeur du Centre de formation professionnelle de Sherbrooke
- Josée Labrecque, secrétaire du directeur, Centre de Sherbrooke

Finances

- Zahia Boukerma, commis à la comptabilité
- Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)
- Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
- Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
- Réjean Maheu, contrôleur corporatif
- Diana Marcuta, technicienne en comptabilité, aux revenus de placements
- Myriam Parent, préposée aux cotisations et revenus
- Pierre Richard, directeur du Service des finances
- Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne en comptabilité aux revenus et placements*
- Nissrine Regragui, chef comptable
- Marie Fabiola Turgeon, adjointe du directeur du Service des finances
- Mohammed Zahiri, technicien à la comptabilité, aux revenus et aux comptes-clients

Formation continue

- Mehnaz Akhtar, adjointe au directeur de la formation continue
- Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles de reconnaissance
- M^e Gilles Bachand, avocat à la formation continue-récents développements
- Mélissa Bernier, responsable des activités de formation continue (temporaire)*
- Diane Boivin, agente aux activités de formation en ligne, aux inscriptions et à la facturation
- Michèle Bernard, agente aux activités de formation
- Marie-Ève Castonguay, responsable des activités de formation continue
- Jeannette Corey, agente aux activités de formation
- Guillaume Doucet Boudreau, agent aux activités de formation en ligne, aux inscriptions et à la facturation (temporaire)
- Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs
- M^e Laurette Laurin, directrice du Service de la formation continue
- M^e Yanneck Ostaficzuk, avocat à la formation continue-dispensateurs

- M^e Anne-Marie Pierrot, avocate à la formation continue et aux équivalences
- Ginette Vallée, agente aux activités de formation
- Lynda Yahyaoui, agente aux équivalences

Greffes

- Claudia Aguirre, technicienne juridique au Service des greffes
- Lynda Arseneault, adjointe du directeur du Service des greffes
- Leïla Manuela Bechio, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité
- Élise Boivin-Gionet, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité
- Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation
- Déneb-Anaïs Bouchard-Pelletier, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)
- Jessica Brown, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité (temporaire)
- Nicole Chartier, réceptionniste
- Stéphanie Corbin, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
- Lucie Corriveau, agente aux comptes en fidéicommiss
- Marjorie Desmarchelier, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité
- Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions
- Nadia Fabien, préposée au Greffe de réinscription
- Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et aux bases de données
- Élodie Michèle François, technicienne juridique (temporaire)
- Chantal Hébert, préposée aux registres des testaments
- Stéphanie Huot, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
- M^e Anne-Sophie Jolin, superviseure au Service des greffes
- Ludny Jules, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)
- Anne-Marie Jutras, technicienne juridique au Greffe d'arbitrage et au comité de révision (temporaire)
- Louis Labelle, préposé à l'information et à la numérisation au Greffe de discipline
- Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffes de réinscription*
- Josée Magnan, préposée au Service des greffes
- Diane Midgley, agente à l'Info-Barreau
- Catherine Mosso, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)*
- Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au Greffe d'arbitrage et au Comité de révision
- Emmanuelle Nonirit, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)

- Alain Norris, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)*
- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes
- M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseure au Service des greffes
- Geneviève Robidas, préposée au Greffe de réinscription
- Sylvie Roy, secrétaire au Greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets
- Thibaud Saint-Martin, technicien juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
- Tania Turlotin, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'inaptitude
- Geneviève Verrette, agente à l'Info-Barreau

Qualité de la profession découlant de la fusion du Service de l'inspection professionnelle et du Service du développement et du soutien à la profession

- Denis Bédard, technicien comptable sénior
- M^e Stéphanie Boutin, avocate aux inspections professionnelles
- Marilyne Boucher-Duguay, technicienne juridique aux inspections professionnelles
- Maxime Cartier Aubertin, adjoint administratif
- Lyne Daigle, secrétaire du Service Qualité de la profession (secteurs prévention- associations)
- Caroline Gagnon, coordonnatrice aux inspections comptables
- Sophie Gagnon, secrétaire du Service Qualité de la profession (secteur prévention-avocats)
- M^e Annick Gariepy, avocate du secteur prévention
- Isabelle Gauthier, technicienne comptable sénior
- Lan Hoang, secrétaire, service de garde*
- M^e Christina Kassab, avocate aux inspections professionnelles (temporaire)
- Nathalie Lavoie, technicienne juridique aux inspections professionnelles
- Marilou Léger, technicienne juridique aux inspections professionnelles (temporaire)*
- M^e Natacha Legault-Dumont, avocate aux inspections professionnelles (temporaire)
- Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables
- M^e Maude Miron-Bilodeau, avocate aux inspections professionnelles
- Hélène Nakache, secrétaire aux inspections professionnelles
- M^e Dyane Perreault, directrice du Service Qualité de la profession
- Hélène Raymond, commis
- Louise Ste-Marie, secrétaire du directeur

Ressources humaines

- Élise Deacon, conseillère en ressources humaines, dotation et recrutement*
- M^e Éric L'Italien, conseiller en ressources humaines et relations de travail
- Marie-France Ladrie, technicienne de la paie (temporaire)*
- Jocelyne Leduc, technicienne en ressources humaines et paie*
- Marc-André Lemire, étudiant*
- M^e Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines
- Geneviève Sarrazin-Deschamps, secrétaire aux ressources humaines (temporaire)
- Danielle Simony, technicienne en ressources humaines (relève paie)

Ressources matérielles

- Lionel Achard, commis de service
- Pierre Bourget, préposé au soutien administratif
- Guy Chamberland, employé de service de jour
- René Gervais, employé de service de soir
- François Racine, gestionnaire des ressources matérielles

Technologies de l'information

- Mamadou Kaly Barry, administration de système Linux ou Windows
- Pierre Olivier Beaudry, administration de système Linux ou Windows*
- Zoheir Bougriou, coordonnateur à l'exploitation et à la gestion de projets
- Cristina Lucica Coman, analyste programmeur
- Rachid El-Hachem, analyste programmeur
- Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité
- Louis Serge Leblanc, administrateur de système Linux ou Windows
- Gaétan Lemelin, architecte de solutions
- Tien Duc Nguyen, administrateur de système Linux ou Windows
- Charles Prévost, administrateur des réseaux et téléphonie
- Jean-Pierre St-Yves, analyste programmeur
- Tram Anh Tran, directrice du Service des technologies de l'information
- Lionel Romain Valentin, administrateur de système Linux ou Windows*

Les cotisations du Barreau du Québec

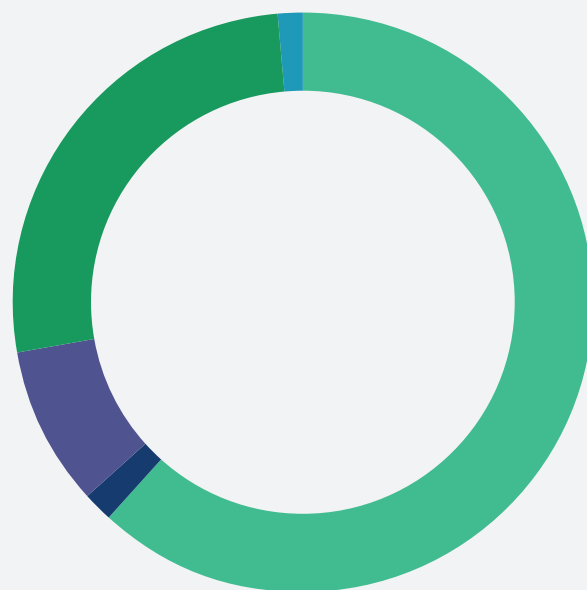


Les cotisations annuelles 2016 -2017 Répartition de la cotisation annuelle

(Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle avant les taxes TPS-TVQ et la taxe d'assurance).

Barreau du Québec

TOTAL Barreau du Québec	38,38 %
Fonds général	35,65 %
Fonds du programme d'assistance parentale (APTA)	0,55 %
Fonds d'indemnisation	0,91 %
Fonds d'autoprotection	1,27 %



Prime d'assurance responsabilité professionnelle	38,12 %
Office des professions	0,96 %
Barreau de section - Montréal	5,46 %
Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	16,30 %
Programme d'aide aux membres (PAMBA)	0,78 %

Les cotisations du Barreau du Québec

LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année (incluant le rabais cotisation de 48 \$)	313,00 \$
Deuxième année (incluant le rabais cotisation de 100 \$)	653,00 \$
Troisième année (incluant le rabais cotisation de 123,75 \$)	809,00 \$
Quatrième année et plus (incluant le rabais cotisation de 150 \$)	980,25 \$
LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 \$
La contribution au Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)	
Première année et plus	21,50 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	134,81 \$
Deuxième année	314,21 \$
Troisième année	380,33 \$
Quatrième année et plus	448,27 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION	
Première année et plus	35,00 \$
LA CONTRIBUTION APTA (PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	208,44 \$
LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
Abitibi-Témiscamingue	208,44 \$
Arthabaska	201,44 \$
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	136,44 \$
Bedford	171,44 \$
Côte-Nord	198,98 \$
Outaouais	
Première année	50,00 \$
Deuxième année et plus	100,00 \$
Laurentides–Lanaudière	161,44 \$

Laval	
Première et deuxième années	121,44 \$
Troisième année et plus	171,44 \$
Longueuil	
Première année	46,44 \$
Deuxième année	56,44 \$
Troisième année	76,44 \$
Quatrième année et plus	126,44 \$
Mauricie	
Première année	93,44 \$
Deuxième année et plus	151,44 \$
Montréal	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Québec	
Première année	87,84 \$
Deuxième et troisième années	113,67 \$
Quatrième année et plus	155,00 \$
Richelieu	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	156,44 \$
Saint-François	136,44 \$

NOTES:

- La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.
- Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- La cotisation aux sections inclut 36,44 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de l'Outaouais, de Montréal et de Québec.
- La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 1 048 \$.

Le Barreau du Québec

**États financiers
au 31 mars 2017**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6 - 7
Flux de trésorerie cumulés	8
Surplus cumulés	9
Fonds général	
Revenus et dépenses	10 - 11
Situation financière	12
Surplus réservés	13
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	14
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	15
Situation financière	16
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	17
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	18
Situation financière	19
Surplus et surplus investis en immobilisations	20
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	21
Situation financière	22
Fonds de protection et d'assurance	
Revenus, dépenses et déficit	23
Situation financière	24
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	25
Situation financière	26
Notes complémentaires	27 - 49
Annexe	50

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, de protection et d'assurance, et d'indemnisation au 31 mars 2017 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus et surplus investis en immobilisations du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, des revenus, dépenses et déficit du fonds de protection et d'assurance, des surplus cumulés et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 24 mai 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Le Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

							2017	2016	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Cotisations	24 082 348			379 823	886 253	633 038		25 981 462	28 343 859
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	544 208							544 208	543 837
Registre des testaments	1 253 484							1 253 484	1 213 967
Congrès	37 383							37 383	450 508
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		3 036 419						3 036 419	2 587 512
Formation continue obligatoire	4 659 770							4 659 770	3 354 780
Revenus nets de placements	814 539	60 484	4 164	18 292	2 064	752 952		1 652 495	291 546
Honoraires de gestion	91 822							91 822	92 971
Services urgence-avocat	118 259							118 259	118 121
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	257 493							257 493	250 780
Mobilité de la main-d'œuvre	344 256							344 256	227 308
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	189 529							189 529	130 191
Location			1 681 251				1 528 790	152 461	337 405
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			439 728					439 728	429 000
Amortissement de l'apport reporté			16 425					16 425	16 425
Revenus divers	288 864							288 864	243 646
	<u>32 681 955</u>	<u>3 096 903</u>	<u>2 141 568</u>	<u>398 115</u>	<u>888 317</u>	<u>1 385 990</u>	<u>1 528 790</u>	<u>39 064 058</u>	<u>38 631 856</u>
Dépenses									
Syndic	8 530 328						401 844	8 128 484	7 724 361
Qualité de la profession	3 134 720						132 636	3 002 084	3 007 633
Greffes et registrariat	2 727 128						268 358	2 458 770	2 747 298
Formation continue obligatoire	3 428 531						94 272	3 334 259	2 774 921
Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques	1 991 301						109 968	1 881 333	1 826 744
Recherche et législation		699 187					48 792	650 395	808 046
Communications et publicité institutionnelles	1 742 775						57 468	1 685 307	1 504 454
<i>Journal du Barreau</i>	698 357						5 520	692 837	704 133
Centre de documentation		191 533					8 664	182 869	186 220
Subventions à des organisations et autres		979 174						979 174	944 069
Gestion des comptes en fidéicommis		202 629						202 629	213 332
Projets spéciaux et autres	238 131	25 192						263 323	186 216
Prestations versées				218 281				218 281	248 135
Remboursements avocats parents	97 706			1 470		2 450		101 626	148 395
Indemnités						383 405		388 405	(399 037)
Frais de défense					5 000			57 340	88 033
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	868 271				57 340		7 932	860 339	1 304 135
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	903 113							903 113	1 507 465
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	703 986						26 700	677 286	944 116
Frais d'administration				9 627				9 627	24 353
Assurance responsabilité professionnelle					465 976			465 976	430 822
Frais généraux	5 132 741	231 905		15 000	75 232	209 787	366 636	5 298 029	5 458 618
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 390 050					2 390 050	2 012 349
	<u>30 197 088</u>	<u>2 329 620</u>	<u>2 390 050</u>	<u>244 378</u>	<u>603 548</u>	<u>595 642</u>	<u>1 528 790</u>	<u>34 831 536</u>	<u>34 394 811</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>2 484 867</u>	<u>767 283</u>	<u>(248 482)</u>	<u>153 737</u>	<u>284 769</u>	<u>790 348</u>	<u>–</u>	<u>4 232 522</u>	<u>4 237 045</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Situation financière cumulée

au 31 mars 2017

							2017	2016	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance (note 2)	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF									
Court terme									
Encaisse	26 541 468	1 605 873	943 033	260 596		859 757		30 210 727	29 033 504
Débiteurs	459 080	1 540	962	530		18 133		480 245	422 676
Avances à d'autres fonds et entités (note 22)									
Fonds général				179 438			179 438		
Fonds d'études juridiques	77 115						77 115		
Fonds d'opérations de l'immeuble	362 175	50 000					412 175		
Fonds d'indemnisation	8 351						8 351		
École du Barreau du Québec	229 305							229 305	41 928
Comité sur la sténographie									63
La Corporation de services du Barreau du Québec	7 734							7 734	5 123
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)									297 331
École de sténographie judiciaire du Québec	264							264	1 646
Fondation du Barreau du Québec									54 910
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	80 523							80 523	119 955
Éducaloi		140 000						140 000	140 000
Frais payés d'avance	841 920		134 193					976 113	1 655 617
Placements	10 450 580							10 450 580	8 032 524
	39 058 515	1 797 413	1 078 188	440 564	–	877 890	677 079	42 575 491	39 805 277
Long terme									
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	84 830						84 830		
Placements	12 899 066	880 478		267 234		11 439 478		25 486 256	20 876 357
Frais d'installation de locataires			4 650					4 650	14 524
Immobilisations corporelles	575 918	600	2 427 712					3 004 230	3 323 904
Immobilisations incorporelles	2 487 752	19 860						2 507 612	2 365 707
	55 106 081	2 698 351	3 510 550	707 798	–	12 317 368	761 909	73 578 239	66 385 769

Le Barreau du Québec

Situation financière cumulée

au 31 mars 2017

							2017	2016	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance (note 2)	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF									
Court terme									
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	6 096 642	76 898	88 957	2 303		14 970		6 279 770	4 970 702
Provisions pour vacances à payer	1 496 498	43 409						1 539 907	1 554 157
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 287 375							2 287 375	2 185 362
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	5 777 309							5 777 309	5 421 205
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	6 131 063							6 131 063	4 842 262
Cotisations à remettre à l'Office des professions	435 996							435 996	401 126
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer						250 732		250 732	250 732
Cotisations reportées	13 502 720			193 770				13 696 490	13 768 813
Provision pour indemnités						906 380		906 380	719 334
Revenus reportés	424 747							424 747	490 687
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	373 675							373 675	304 290
Provision pour éventualités	200 000							200 000	200 000
Dus à d'autres fonds et entités (note 22)									
Fonds général		77 115	362 175			8 351	447 641		
Fonds d'études juridiques			50 000				50 000		
Fonds du programme d'assistance parentale	179 438						179 438		
Comité sur la sténographie	2 067							2 067	
Fondation du Barreau du Québec	81 275							81 275	2 765
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 222							1 222	
	36 990 027	197 422	501 132	196 073	–	1 180 433	677 079	38 388 008	35 111 435
Long terme									
Dus au fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement			84 830				84 830		
Passif au titre des prestations définies	1 719 800							1 719 800	2 492 600
Cotisations reportées – projet informatique	1 931 142							1 931 142	1 931 142
Apport reporté			114 918					114 918	131 343
	40 640 969	197 422	700 880	196 073	–	1 180 433	761 909	42 153 868	39 666 520
SURPLUS									
Surplus réservés	2 933 730	2 480 469		511 725		11 136 935		17 062 859	13 791 230
Surplus investis en immobilisations	1 132 528	20 460	2 227 964				(84 830)	3 465 782	4 218 701
Surplus non affectés	10 398 854		581 706				84 830	10 895 730	8 709 318
	14 465 112	2 500 929	2 809 670	511 725	–	11 136 935	–	31 424 371	26 719 249
	55 106 081	2 698 351	3 510 550	707 798	–	12 317 368	761 909	73 578 239	66 385 769

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Bâtonnière – Claudia P. Prémont, Ad. E.

Le Barreau du Québec
Flux de trésorerie cumulés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	4 232 522	4 237 045
Éléments hors caisse		
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 422 944	1 328 462
Amortissement des frais d'installation de locataires	9 874	18 075
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	(1 411 866)	170 850
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	(300 200)	(1 246 200)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	2 034 921	(1 527 446)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 971 770</u>	<u>2 964 361</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(5 616 089)	1 690 329
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	(187 377)	266 649
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(2 611)	75 601
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	63	2 579
Variation nette des avances au Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	39 432	(4 203)
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	297 331	(198 681)
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	1 382	58 449
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	54 910	(44 045)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 245 175)	(1 680 944)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(6 658 134)</u>	<u>165 734</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	78 510	(40 266)
Variation nette des dus au Comité sur la sténographie	2 067	
Variation nette des dus au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 222	
Variation nette des dus à La Corporation de services du Barreau du Québec		(400)
Cotisations reportées – projet informatique		973 027
Cotisations à remettre à divers organismes	1 781 788	(2 289 066)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 863 587</u>	<u>(1 356 705)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	1 177 223	1 773 390
Encaisse au début	29 033 504	27 260 114
Encaisse à la fin	<u><u>30 210 727</u></u>	<u><u>29 033 504</u></u>

Le Barreau du Québec
Surplus cumulés
 au 31 mars 2017

	2017												2016	
	Fonds général			Fonds d'études juridiques			Fonds d'opérations de l'immeuble		Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Total	Total	
	Investis en immobilisations	Affectés – fonds de contingence (assurance)	Affectés aux projets informatiques	Non affectés	Investis en immobilisations	Affectés au projet Accès à la justice	Réservés	Investis en immobilisations	Non affectés	Réservés	Réservés	Réservés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	1 793 219		1 450 000	7 980 696	45 952		1 637 694	2 102 880	1 005 272	357 988	(1 039)	10 346 587	26 719 249	24 709 304
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(929 684)			3 414 551	(25 492)		792 775	(451 343)	202 861	153 737	284 769	790 348	4 232 522	4 237 045
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus				472 600									472 600	(2 227 100)
Investissement en immobilisations	860 568		(860 568)					384 607	(384 607)					
Cotisations reportées – projets informatiques	(591 575)		591 575											
Contribution compensatoire au fonds d'opérations de l'immeuble							50 000		(50 000)					
Transfert de l'actif et du passif du fonds de protection et d'assurance au fonds général		283 730									(283 730)			
Dus au fonds général (aménagement des locaux)								191 820	(191 820)					
Virement aux surplus réservés			1 200 000	(1 200 000)		800 000	(800 000)							
Surplus à la fin	1 132 528	283 730	2 650 000	10 398 854	20 460	800 000	1 680 469	2 227 964	581 706	511 725	–	11 136 935	31 424 371	26 719 249

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
REVENUS		
Cotisations (note 3)	24 082 348	26 483 711
Formation continue obligatoire	4 659 770	3 354 780
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	544 208	543 837
Registre des testaments	1 253 484	1 213 967
Congrès	37 383	450 508
Revenus nets de placements	814 539	282 374
Honoraires de gestion	91 822	83 896
Services urgence-avocat	118 259	118 121
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	257 493	250 780
Mobilité de la main-d'œuvre	344 256	227 308
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	189 529	130 191
Revenus divers	288 864	252 721
Total des revenus	<u>32 681 955</u>	<u>33 392 194</u>

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
DÉPENSES		
Syndic	8 530 328	8 077 953
Qualité de la profession	3 134 720	3 140 604
Greffes et registrariat	2 727 128	2 932 694
Formation continue obligatoire	3 428 531	2 869 685
Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques	1 991 301	1 942 712
Dépenses institutionnelles		
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	868 271	1 312 295
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	903 113	1 507 466
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	703 986	977 740
Communications		
Communications et publicité institutionnelles	1 742 775	1 562 234
<i>Journal du Barreau</i>	698 357	709 737
Projets spéciaux et autres	238 131	160 764
Remboursements avocats parents	97 706	143 169
	<u>25 064 347</u>	<u>25 337 053</u>
Frais généraux		
Direction générale	654 854	837 476
Finances	1 777 794	1 790 741
Technologies de l'information	2 553 484	2 253 218
Ressources humaines	770 820	985 351
	<u>5 756 952</u>	<u>5 866 786</u>
Moins : frais répartis (note 22)	<u>(624 211)</u>	<u>(590 528)</u>
	<u>5 132 741</u>	<u>5 276 258</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>30 197 088</u>	<u>30 613 311</u>
	<u>2 484 867</u>	<u>2 778 883</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Situation financière

au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	26 541 468	27 517 268
Débiteurs (note 4)	459 080	394 708
Avances à d'autres fonds et entités (notes 5 et 22)	765 467	776 238
Frais payés d'avance	841 920	1 137 672
Placements (note 6)	<u>10 450 580</u>	<u>8 032 524</u>
	39 058 515	37 858 410
Long terme		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	84 830	276 650
Placements (note 6)	12 899 066	9 126 940
Immobilisations corporelles (note 7)	575 918	812 131
Immobilisations incorporelles (note 7)	<u>2 487 752</u>	<u>2 320 655</u>
	55 106 081	50 394 786
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	6 096 642	4 870 952
Provision pour vacances à payer	1 496 498	1 502 518
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 287 375	2 185 362
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	5 777 309	5 421 205
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	6 131 063	4 842 262
Cotisations à remettre à l'Office des professions	435 996	401 126
Cotisations reportées	13 502 720	12 846 424
Revenus reportés	424 747	490 687
Provision pour éventualités (note 15)	200 000	
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	373 675	304 290
Dus à d'autres fonds et entités (notes 9 et 22)	<u>264 002</u>	<u>1 797 534</u>
	36 990 027	34 662 360
Long terme		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt		132 267
Passif au titre des prestations définies (note 21)	1 719 800	2 445 102
Cotisations reportées – projet informatique (note 23)	<u>1 931 142</u>	<u>1 931 142</u>
	40 640 969	39 170 871
SURPLUS		
Surplus réservés – projets informatiques en nouvelles technologies de l'information	2 650 000	1 450 000
Surplus réservés – fonds de contingence (assurance)	283 730	
Surplus investis en immobilisations	1 132 528	1 793 219
Surplus non affectés	<u>10 398 854</u>	<u>7 980 696</u>
	14 465 112	11 223 915
	55 106 081	50 394 786

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016
	Fonds de contingence (assurance) \$	Projets informatiques en nouvelles technologies de l'information \$	Total \$
Surplus au début		1 450 000	1 450 000
Virement des surplus non affectés (a)		1 200 000	
Transfert de l'actif et du passif du fonds de protection et d'assurance	283 730		
Surplus à la fin	283 730	2 650 000	2 933 730

(a) L'ajout de 1 200 000 \$ au surplus réservé est effectué afin de pourvoir au développement d'initiatives stratégiques technologiques durant l'exercice financier 2017-2018, chacune des initiatives devant être préalablement approuvée par le conseil d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

			2017	2016
	Investis en	Non affectés	Total	Total
	immobilisations			
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	1 793 219	7 980 696	9 773 915	9 174 634
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		472 600	472 600	(2 179 602)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(929 684) (a)	3 414 551	2 484 867	2 778 883
	863 535	11 867 847	12 731 382	9 773 915
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	860 568	(860 568)		
Cotisations reportées – projet informatique	(591 575)	591 575		
Virement aux surplus réservés (b)		(1 200 000)	(1 200 000)	
Surplus à la fin	1 132 528	10 398 854	11 531 382	9 773 915

(a) Ce montant représente l'amortissement et la radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

(b) L'ajout de 1 200 000 \$ au surplus réservé est effectué afin de pourvoir au développement d'initiatives stratégiques technologiques durant l'exercice financier 2017-2018, chacune des initiatives devant être préalablement approuvée par le conseil d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	3 036 419	2 587 512
Revenus nets de placements	60 484	4 898
	<u>3 096 903</u>	<u>2 592 410</u>
Dépenses		
Recherche et législation	699 187	856 442
Centre de documentation	191 533	201 520
Subventions à des organisations et autres (note 22)	979 174	944 069
Projets spéciaux	25 192	25 452
Gestion des comptes en fidéicomis	202 629	213 332
Frais généraux	231 905	216 963
	<u>2 329 620</u>	<u>2 457 778</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>767 283</u>	<u>134 632</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 605 873	72 443
Débiteurs (note 10)	1 540	1 759
Avance au fonds général (note 22)		691 856
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	50 000	50 000
	<u>1 797 413</u>	<u>956 058</u>
Long terme		
Placements (note 6)	880 478	821 873
Immobilisations corporelles (note 7)	600	900
Immobilisations incorporelles (note 7)	19 860	45 052
	<u>2 698 351</u>	<u>1 823 883</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	76 898	57 263
Provision pour vacances à payer	43 409	51 639
Dus au fonds général (note 22)	77 115	
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 22)		2 765
	<u>197 422</u>	<u>111 667</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 21)		28 570
	<u>197 422</u>	<u>140 237</u>
SURPLUS		
Surplus réservés	1 680 469	1 637 694
Surplus réservés – Projet Accès à la justice	800 000	
Surplus investis en immobilisations	20 460	45 952
	<u>2 500 929</u>	<u>1 683 646</u>
	<u>2 698 351</u>	<u>1 823 883</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017			2016
	Projet Accès à la justice \$	Réservés \$	Investis en immobilisations \$	Total \$
Surplus au début		1 637 694	45 952	1 683 646
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus				(28 570)
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000
Virement	800 000	(800 000)		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		792 775	(25 492) (a)	134 632
Surplus à la fin	800 000	1 680 469	20 460	2 500 929

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Fonds général		
Location	1 427 484	1 271 004
Fonds d'études juridiques		
Location	57 456	63 696
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	439 728	429 000
Location	196 311	374 805
Intérêts	4 164	1 344
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	<u>2 141 568</u>	<u>2 156 274</u>
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	324 481	333 352
Taxes foncières	451 556	438 660
Énergie	247 235	249 062
Assurances	28 806	17 283
Entretien ménager	109 592	107 979
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 9 874 \$ (18 075 \$ en 2016)	88 700	96 925
Gardiennage et sécurité	116 482	107 122
Entretien du bâtiment	466 625	113 942
Frais divers	15 128	41 011
Amortissement des immobilisations corporelles	467 768	453 289
Frais généraux provenant du fonds général	73 677	53 724
	<u>2 390 050</u>	<u>2 012 349</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(248 482)</u>	<u>143 925</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	943 033	290 874
Débiteurs	962	
Avances à d'autres fonds et entités (notes 11 et 22)		662 615
Frais payés d'avance	24 127	23 981
Taxes payées d'avance	110 066	105 651
	<u>1 078 188</u>	<u>1 083 121</u>
Long terme		
Frais d'installation de locataires	4 650	14 524
Immobilisations corporelles (note 7)	2 427 712	2 510 873
	<u>3 510 550</u>	<u>3 608 518</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	88 957	23 445
Dus à d'autres fonds (notes 12 et 22)	412 175	50 000
	<u>501 132</u>	<u>73 445</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 21)		18 928
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	84 830	276 650
Apport reporté (note 13)	114 918	131 343
	<u>700 880</u>	<u>500 366</u>
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 227 964	2 102 880
Surplus non affectés	581 706	1 005 272
	<u>2 809 670</u>	<u>3 108 152</u>
	<u>3 510 550</u>	<u>3 608 518</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Surplus et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016	
	Surplus investis en immobilisations	Surplus	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	2 102 880	1 005 272	3 108 152	3 033 155
Acquisition d'immobilisations	384 607	(384 607)		
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus				(18 928)
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	191 820	(191 820)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(451 343) (a)</u>	<u>202 861</u>	<u>(248 482)</u>	<u>143 925</u>
Surplus à la fin	<u><u>2 227 964</u></u>	<u><u>581 706</u></u>	<u><u>2 809 670</u></u>	<u><u>3 108 152</u></u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Revenus, dépenses et surplus réservés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	379 823	372 030
Revenus nets de placements	18 292	1 070
	<u>398 115</u>	<u>373 100</u>
Dépenses		
Prestations versées	218 281	248 135
Remboursements avocats parents	1 470	1 960
Frais d'administration	9 627	24 353
Frais généraux provenant du fonds général	15 000	15 000
	<u>244 378</u>	<u>289 448</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	153 737	83 652
Surplus réservés au début	357 988	274 336
Surplus réservés à la fin	<u>511 725</u>	<u>357 988</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	260 596	140 332
Avance au fonds général (note 22)	179 438	153 860
Débiteurs	<u>530</u>	<u>1 065</u>
	440 564	295 257
Long terme		
Placements (note 6)	<u>267 234</u>	<u>249 447</u>
	<u>707 798</u>	<u>544 704</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 303	2 238
Cotisations reportées	<u>193 770</u>	<u>184 478</u>
	196 073	186 716
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>511 725</u>	<u>357 988</u>
	<u>707 798</u>	<u>544 704</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds de protection et d'assurance
Revenus, dépenses et déficit

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	886 253	868 069
Intérêts	2 064	1 676
	<u>888 317</u>	<u>869 745</u>
Dépenses		
Indemnités	5 000	334 925
Frais de défense	57 340	88 033
Assurance responsabilité professionnelle	465 976	430 822
Frais généraux	19 990	21 353
Frais généraux provenant du fonds général	55 242	53 356
	<u>603 548</u>	<u>928 489</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	284 769	(58 744)
Surplus réservés (déficit) au début	(1 039)	57 705
Transfert de l'actif et du passif du fonds de protection et d'assurance au fonds général	<u>(283 730)</u>	
Déficit à la fin	<u>-</u>	<u>(1 039)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds de protection et d'assurance
Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse		376 222
Frais payés d'avance		388 313
Débiteurs		3 682
	<u>-</u>	<u>768 217</u>
Long terme		
Avances au fonds général, sans intérêt		132 267
	<u>-</u>	<u>900 484</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer		4 225
Dus au fonds général (note 22)		266 850
Cotisations reportées		430 448
Provision pour éventualités (note 15)		200 000
	<u>-</u>	<u>901 523</u>
DÉFICIT		<u>(1 039)</u>
	<u>-</u>	<u>900 484</u>

Au 31 mars 2017, les actifs et les passifs du fonds de protection et d'assurance ont été transférés au fonds général.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	633 038	620 049
Revenus nets de placements	752 952	184
	<u>1 385 990</u>	<u>620 233</u>
Dépenses		
Indemnités	383 405	(733 962)
Remboursements avocats parents	2 450	3 266
Traitements et charges sociales	85 025	84 356
Honoraires juridiques	425	605
Frais de bureau	37 366	24 832
Honoraires d'audit	9 180	9 080
Frais généraux provenant du fonds général	77 791	77 359
	<u>595 642</u>	<u>(534 464)</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	790 348	1 154 697
Surplus réservés au début	10 346 587	9 191 890
Surplus réservés à la fin	<u>11 136 935</u>	<u>10 346 587</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	859 757	636 365
Intérêts courus	18 133	21 462
Avances au fonds général (note 22)		300 771
	<u>877 890</u>	<u>958 598</u>
Long terme		
Placements (note 6)	11 439 478	10 678 097
	<u>12 317 368</u>	<u>11 636 695</u>
PASSIF		
Court terme		
Charges à payer	14 970	12 579
Dû au fonds général (note 22)	8 351	
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Provision pour indemnités (note 15)	906 380	719 334
Cotisations reportées		307 463
	<u>1 180 433</u>	<u>1 290 108</u>
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>11 136 935</u>	<u>10 346 587</u>
	<u>12 317 368</u>	<u>11 636 695</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec (ci-après le « Barreau »), constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c. B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que le Barreau a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Apports

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placement provenant de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds du programme d'assistance parentale et du fonds d'indemnisation.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions financières sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre des testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds du programme d'assistance parentale, fonds d'indemnisation et fonds de protection et d'assurance. Le solde non réparti est présenté à l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Fonds de protection et d'assurance

Le fonds de protection et d'assurance, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

Le fonds de protection et d'assurance a été transféré dans le fonds général le 31 mars 2017.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux, 1 à 5 ans
Améliorations locatives – fonds général	Durée initiale du bail, 5 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans
Équipement d'impression	4 ans
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Réduction de valeur

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ou les frais d'installation de locataires n'ont plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle ou des frais d'installation de locataires sur leur valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Contribution au fonds général

Depuis le 1^{er} avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du conseil d'administration (antérieurement le comité exécutif), de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées et entités sous influence notable

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Le Barreau du Québec a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec en vertu de l'article 86.1 du Code des professions. Ce fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs du Barreau du Québec, affecté exclusivement à ses opérations d'assurance responsabilité. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle sont réservés aux membres participant à ce fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 16.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui lui verse annuellement une subvention de fonctionnement. La date de fin de son exercice financier est le 31 mai. Les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal et est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable sur cet organisme. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie. La date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi et exerce donc le contrôle sur cet organisme. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux états des surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans les états des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur.

3 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Cotisations totales	59 416 051	64 595 292
Cotisations – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(17 458 699)	(19 496 285)
Cotisations – Centre d'accès à l'information juridique	(10 761 305)	(10 400 660)
Cotisations – Barreaux de section	(3 782 672)	(3 809 223)
Cotisations – Office des professions	(706 549)	(713 320)
Cotisations – Fonds d'indemnisation	(633 038)	(620 049)
Cotisations – Fonds de protection et d'assurance	(886 253)	(868 069)
Cotisations – Fonds du programme d'assistance parentale	(379 823)	(372 030)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(546 380)	(522 690)
	24 261 332	27 792 966
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	(178 984)	(336 228)
Variation des cotisations reportées affectées au projet informatique		(973 027)
	24 082 348	26 483 711

4 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 28 992 \$; 23 625 \$ en 2016)	352 727	338 346
Intérêts courus	106 353	56 362
	459 080	394 708

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

5 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds de protection et d'assurance		266 850
Fonds d'études juridiques	77 115	
Fonds d'opération de l'immeuble	362 175	
Fonds d'indemnisation	8 351	
École du Barreau du Québec	229 305	30 708
La Corporation de services du Barreau du Québec	7 734	5 123
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)		297 331
Comité sur la sténographie		63
École de sténographie judiciaire du Québec	264	1 472
Fondation du Barreau du Québec		54 736
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	80 523	119 955
	<u>765 467</u>	<u>776 238</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - PLACEMENTS

	2017					2016				
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)	9 273 210	880 478	267 234	11 439 478	21 860 400	8 305 069	821 873	249 447	10 678 097	20 054 486
Obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux	14 060 728				14 060 728	8 344 792				8 344 792
Encaisse chez le fiduciaire	15 708				15 708	509 603				509 603
	23 349 646	880 478	267 234	11 439 478	35 936 836	17 159 464	821 873	249 447	10 678 097	28 908 881
Tranche échéant à moins de un an	10 450 580				10 450 580	8 032 524				8 032 524
	12 899 066	880 478	267 234	11 439 478	25 486 256	9 126 940	821 873	249 447	10 678 097	20 876 357

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'encaisse et de bons du Trésor (3 %), d'obligations gouvernementales (15 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (10 %), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %), de fonds communs d'actions étrangères (26 %), de fonds communs d'obligations canadiennes (25 %) et de fonds communs de placements alternatifs (4 %).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	%
Fonds général	32,41
Fonds d'études juridiques	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale	0,93
Fonds d'indemnisation	39,98
Fondation du Barreau du Québec	8,20
La Corporation de services du Barreau du Québec	12,38
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,23
École du Barreau du Québec	1,17
Comité sur la sténographie	0,62
	100,00

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2017			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	119 776	74 344	45 432	31 654
Équipement informatique	280 329	164 056	116 273	140 169
Ordinateurs	19 249	8 740	10 509	1 798
Téléphonie	485 384	87 741	397 643	48 538
Équipement d'impression	8 082	2 021	6 061	2 021
	<u>912 820</u>	<u>336 902</u>	<u>575 918</u>	<u>224 180</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	323 770	207 721	116 049	117 183
Logiciels corporatifs	1 011 495	723 194	288 301	108 639
Frais de conception de cours				195 289
Logiciels corporatifs en cours (a)	2 083 402		2 083 402	
	<u>3 418 667</u>	<u>930 915</u>	<u>2 487 752</u>	<u>421 111</u>
	<u>4 331 487</u>	<u>1 267 817</u>	<u>3 063 670</u>	<u>645 291</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	900	600	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels corporatifs	134 083	114 223	19 860	25 192
	<u>135 583</u>	<u>115 123</u>	<u>20 460</u>	<u>25 492</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (b)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (b)	7 054 998	5 816 617	1 238 381	176 375
Mobilier et équipement	69 922	39 735	30 187	17 957
Améliorations locatives	239 203	190 879	48 324	23 920
Aménagement des locaux	2 330 203	1 559 383	770 820	249 516
	<u>10 034 326</u>	<u>7 606 614</u>	<u>2 427 712</u>	<u>467 768</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	158 268	81 183	77 085	52 977
Équipement informatique	352 018	164 066	187 952	131 544
Ordinateurs	86 314	74 007	12 307	32 122
Améliorations locatives				9 901
Téléphonie	784 630	507 973	276 657	78 463
Téléphonie en cours	258 130		258 130	
	<u>1 639 360</u>	<u>827 229</u>	<u>812 131</u>	<u>305 007</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	434 823	229 053	205 770	137 690
Logiciels corporatifs	1 086 394	689 454	396 940	108 637
Frais de conception de cours	781 155	402 777	378 378	298 348
Logiciels corporatifs en cours (a)	1 339 567		1 339 567	
	<u>3 641 939</u>	<u>1 321 284</u>	<u>2 320 655</u>	<u>544 675</u>
	<u>5 281 299</u>	<u>2 148 513</u>	<u>3 132 786</u>	<u>849 682</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	600	900	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels corporatifs	251 917	206 865	45 052	25 192
	<u>253 417</u>	<u>207 465</u>	<u>45 952</u>	<u>25 492</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (b)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (b)	7 054 998	5 640 242	1 414 756	176 375
Mobilier et équipement	89 787	41 642	48 145	29 724
Améliorations locatives	239 203	166 959	72 244	23 920
Aménagement des locaux	2 110 554	1 474 826	635 728	223 269
	<u>9 834 542</u>	<u>7 323 669</u>	<u>2 510 873</u>	<u>453 288</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

- (a) Au cours de l'exercice, le Barreau n'a capitalisé aucun montant de salaires (108 674 \$ en 2016) au développement de logiciels.
- (b) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1^{er} avril 2011.
- (c) Au cours de l'exercice, le Barreau a radié des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 101 304 \$ et des immobilisations incorporelles d'une valeur comptable nette de 183 089 \$ au fonds général.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 132 473 \$ au 31 mars 2017 (2 215 222 \$ au 31 mars 2016).

9 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble		651 047
Fonds du programme d'assistance parentale	179 438	153 860
Fonds d'indemnisation		300 771
Fonds d'études juridiques		691 856
Fondation du Barreau du Québec	81 275	
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 222	
Comité de sténographie	2 067	
	<u>264 002</u>	<u>1 797 534</u>

10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Intérêts courus	1 396	1 652
Autres	144	107
	<u>1 540</u>	<u>1 759</u>

11 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds général		651 047
École du Barreau du Québec		11 220
École de sténographie judiciaire du Québec		174
Fondation du Barreau du Québec		174
	<u>-</u>	<u>662 615</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

12 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – DUS À D'AUTRES FONDS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds général	362 175	
Fonds d'études juridiques	50 000	50 000
	<u>412 175</u>	<u>50 000</u>

13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition de la Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde au début	131 343	147 768
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	<u>114 918</u>	<u>131 343</u>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2017 (16 425 \$ au 31 mars 2016).

14 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en décembre 2025, à verser une somme de 489 145 \$ pour la location de locaux à Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 61 665 \$ en 2018, 2019 et 2020, à 62 368 \$ en 2021 et à 64 475 \$ en 2022.

Le Barreau s'est également engagé, en vertu d'un contrat de services, à verser une somme de 1 100 000 \$ liée au projet informatique, dont un montant de 604 120 \$ est inclus dans les livres au 31 mars 2017. Le solde de l'engagement est de 495 880 \$.

De plus, le Barreau s'est engagé, pour un montant total de 2 000 000 \$, en vertu d'une entente relative à une campagne publicitaire, dont un montant de 467 520 \$ est inclus dans les livres au 31 mars 2017. Le solde de l'engagement est de 1 532 480 \$.

15 - ÉVENTUALITÉS

Fonds général

Le Barreau fait l'objet d'une réclamation pour un montant total d'environ 95 000 \$. Une provision, incluant des frais de défense de 150 000 \$, a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le montant final de l'obligation pouvant résulter de cette réclamation pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

15 - ÉVENTUALITÉS (suite)

Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 906 380 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations d'un montant total maximum de 2 157 265 \$ en fonction des montants maximums payables. Les indemnités réelles pourraient différer de façon importante de l'estimation actuelle de la direction.

16 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des revenus de location de 112 470 \$ (146 872 \$ en 2016) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2016 :

	<u>2016-12-31</u>	<u>2015-12-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>138 020 749</u>	<u>129 648 031</u>
Total du passif	<u>60 069 365</u>	<u>59 487 126</u>
Actif net	<u>77 951 384</u>	<u>70 160 905</u>
Revenus	<u>19 783 911</u>	<u>22 472 856</u>
Dépenses	<u>13 304 250</u>	<u>14 679 187</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>3 111 851</u>	<u>4 189 924</u>
Activités d'investissement	<u>(1 495 575)</u>	<u>(5 160 679)</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé à l'École du Barreau une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 439 728 \$ (429 000 \$ en 2016), des honoraires de gestion des admissions de 52 590 \$ (45 020 \$ en 2016) et des frais généraux de 319 820 \$ (325 980 \$ en 2016). Étant donné que les revenus de subventions de l'École du Barreau sont touchés par les mesures d'austérité qui visent le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un allègement des frais généraux de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2016) a été entériné par le Barreau.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2016 :

	<u>2016-05-31</u>	<u>2015-05-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>4 325 300</u>	<u>4 562 128</u>
Total du passif	<u>2 259 660</u>	<u>2 601 080</u>
Actif net	<u>2 065 640</u>	<u>1 961 048</u>
Revenus	<u>8 413 981</u>	<u>8 531 959</u>
Dépenses	<u>8 050 289</u>	<u>8 349 408</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>638 493</u>	<u>(1 727 851)</u>
Activités d'investissement	<u>(1 138)</u>	<u>699 485</u>
Activités de financement	<u>(732 253)</u>	<u>239 686</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

18 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Comité sur la sténographie a contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2016).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2016 :

	2016-06-30	2015-06-30
	\$	\$
Total de l'actif	<u>173 174</u>	<u>113 976</u>
Total du passif	<u>66 018</u>	<u>59 278</u>
Actif net	<u>107 156</u>	<u>54 698</u>
Revenus	<u>485 669</u>	<u>431 200</u>
Dépenses	<u>433 211</u>	<u>448 611</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(12 679)</u>	<u>16 520</u>
Activités de financement	<u>(2 371)</u>	<u>(18 239)</u>

19 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2017 :

	Non audité	
	2017	2016
	\$	\$
Total de l'actif	<u>823 579</u>	<u>761 195</u>
Total du passif	<u>764 624</u>	<u>702 242</u>
Actif net	<u>58 955</u>	<u>58 953</u>
Revenus	<u>2 396 342</u>	<u>2 203 342</u>
Dépenses	<u>2 396 342</u>	<u>2 203 342</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

19 - ÉDUCALOI (suite)

	Non audité	2016
	2017	2016
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	277 544	(262 484)
Activités d'investissement	(9 509)	(8 278)

20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 13 915 \$ (13 720 \$ en 2016).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Comité sur la sténographie au 31 mars 2017 :

	Non audité	Non audité
	2017	2016
	\$	\$
Revenus	104 547	91 255
Dépenses	108 847	99 112
Total de l'actif	276 976	271 517
Total du passif	25 943	16 185
Surplus	251 033	255 332

21 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

21 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2019 en date du 31 décembre 2018.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations définies depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	59 080 300	55 898 400
Juste valeur des actifs des régimes	58 006 700	53 405 800
	<u>1 073 600</u>	2 492 600
Provision pour moins-value	646 200	
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>1 719 800</u>	<u>2 492 600</u>
Quote-part du Barreau inscrite dans le passif au titre des prestations définies – charges de retraite à payer	<u>1 719 800</u>	<u>2 492 600</u>

22 - INFORMATIONS SUR LES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion – fonds général		
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	14 520
Fondation du Barreau du Québec	10 860	10 656
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	13 915	13 720
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
Autres	7 527	
	<u>91 822</u>	<u>83 896</u>
Dépenses d'affiliation – fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	<u>670 780</u>	<u>669 750</u>
Subventions à des organisations et autres – fonds général		
Bourses d'études	<u>32 393</u>	<u>35 205</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

22 - INFORMATIONS SUR LES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES ET OPÉRATIONS
ENTRE APPARENTÉS (suite)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Subventions à des organisations et autres – fonds d'études juridiques		
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	605 121	616 934
Éducaloi	213 575	206 050
Pro Bono – Québec	70 000	71 600
Avocats sans frontières	50 000	20 000
Fondation du Barreau du Québec	25 478	28 535
Subventions diverses	15 000	950
	<u>979 174</u>	<u>944 069</u>
Frais répartis – fonds général		
École du Barreau du Québec	319 820	325 980
Fonds d'études juridiques	222 681	205 109
Fonds d'opérations de l'immeuble	73 677	53 724
Fonds d'indemnisation	77 791	77 359
Fonds de protection et d'assurance	55 242	53 356
	<u>749 211</u>	<u>715 528</u>
Allègement – École du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
	<u>624 211</u>	<u>590 528</u>
Dépenses pour activités spécifiques du Barreau du Québec		
Inspection professionnelle	2 102 140	2 109 523
Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires	102 798	104 824
Comité de révision des plaintes	56 949	77 174
Conseil de discipline	225 544	204 758
Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre	7 895	9 827
Comité de formation	2 695	7 825
Amortissement des immobilisations corporelles		
Fonds général	224 180	305 007
Fonds d'études juridiques	300	300
Fonds d'opérations de l'immeuble	467 768	453 288
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Fonds général	421 111	544 675
Fonds d'études juridiques	25 192	25 192
Radiation d'immobilisations corporelles		
Fonds général	101 304	–
Radiation d'immobilisations incorporelles		
Fonds général	183 089	–

Les avances présentées à court terme ne portent pas intérêt et sont encaissables sur demande.

Les dus présentés à court terme ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

23 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS REPORTÉES – PROJET INFORMATIQUE

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	1 931 142	958 115
Encaissement au cours de l'exercice		973 027
Solde à la fin	<u>1 931 142</u>	<u>1 931 142</u>

Le Barreau n'impose aucune cotisation par avocat (40 \$ en 2016) relativement au projet de refonte du système informatique. La cotisation reportée est amortie au fur et à mesure de la mise en service des immobilisations acquises aux fins du projet et au même rythme que les actifs sous-jacents.

24 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances aux apparentés et les autres avances, la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de change :

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de change;

– Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

24 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés aux états de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 31 148 798 \$ (30 117 136 \$ au 31 mars 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 35 936 836 \$ (28 908 881 \$ au 31 mars 2016).

25 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le Barreau du Québec

Annexe

au 31 mars 2017

(non audité)

ANNEXE

SALAIRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au 31 mars 2017, les salaires annuels des postes de la haute direction s'établissent comme suit :

	\$
Bâtonnier	308 600
Vice-présidents (a)	25 000
Directeur général (b)	298 000
Secrétaire de l'Ordre	216 757

(a) Deux vice-présidents, dont la rémunération respective est de 25 000 \$ par an.

(b) Reflète les ajustements salariaux des exercices 2015-2016 et 2016-2017, lesquels ont été octroyés subséquemment au 31 mars 2016.

Maison du Barreau
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8
T 514 954-3411
Sans frais 1 844 954-3411
infobarreau@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca

Barreau 
du Québec

